



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des ressources humaines**

## **RAPPORT DU JURY**

**SESSION 2026**

**Concours : CAPES externe BAC+3**

**Section : Langue des signes française (LSF)**

Rapport de jury présenté par : Jean-Louis BRUGEILLE, Inspecteur d'Académie – Inspecteur pédagogique régional, président de jury

## Sommaire

|                                                                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PROPOS INTRODUCTIF.....</b>                                                                            | <b>3</b>  |
| <b>DONNEES STATISTIQUES DE LA SESSION 2026.....</b>                                                       | <b>4</b>  |
| <b>TABLEAU RECAPITULATIF DES EPREUVES DU CAPES EXTERNE BAC+3 DE LSF SESSION 2026.....</b>                 | <b>5</b>  |
| <b>PROGRAMME DU CAPES DE LSF POUR LA SESSION 2026.....</b>                                                | <b>6</b>  |
| <b>I. ADMISSIBILITÉ.....</b>                                                                              | <b>7</b>  |
| 1. DEFINITION GENERALE DES EPREUVES.....                                                                  | 7         |
| 2. PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE.....                                                                  | 7         |
| 2.1 <i>Sujet et attentes du jury pour la première partie de l'épreuve (composition).....</i>              | <i>7</i>  |
| 2.2 <i>Analyse des prestations des candidats de la session 2026.....</i>                                  | <i>16</i> |
| 3. SECONDE EPREUVE D'ADMISSIBILITE :.....                                                                 | 18        |
| 3.1 <i>Sujets, attentes du jury et prestations des candidats.....</i>                                     | <i>18</i> |
| 3.1.1 <i>Première partie de la seconde épreuve d'admissibilité : thème et version.....</i>                | <i>18</i> |
| 3.1.2 <i>Seconde partie de la seconde épreuve d'admissibilité : fait de langue.....</i>                   | <i>21</i> |
| 3.2 <i>Analyse des prestations des candidats de la session 2026.....</i>                                  | <i>21</i> |
| <b>II. ADMISSION.....</b>                                                                                 | <b>23</b> |
| 1. DEFINITION DES EPREUVES D'ADMISSION.....                                                               | 23        |
| 2. PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION.....                                                                      | 23        |
| 2.1. <i>Conditions de passation à la session 2026.....</i>                                                | <i>23</i> |
| 2.2 <i>Sujet de la session 2026 et attentes du jury.....</i>                                              | <i>23</i> |
| 2.2.1 <i>Première partie de la première épreuve d'admission.....</i>                                      | <i>23</i> |
| 2.2.2 <i>Seconde partie de la première épreuve d'admission.....</i>                                       | <i>27</i> |
| 2.3 <i>Analyse des prestations des candidats de la session 2026.....</i>                                  | <i>29</i> |
| 3. SECONDE EPREUVE D'ADMISSION.....                                                                       | 31        |
| 3.1. <i>Conditions de passation à la session 2026.....</i>                                                | <i>32</i> |
| 3.2 <i>Premier temps : présentation par le candidat de son parcours et de ses expériences.....</i>        | <i>32</i> |
| 3.3 <i>Second temps : entretien avec le jury dont une mise en situation.....</i>                          | <i>33</i> |
| 3.4 <i>Analyse des prestations des candidats de la session 2026 et conseils aux futurs candidats.....</i> | <i>35</i> |
| <b>CONCLUSION.....</b>                                                                                    | <b>37</b> |
| <b>ANNEXES.....</b>                                                                                       | <b>38</b> |
| <i>Annexe 1 : sujet de la première épreuve d'admission.....</i>                                           | <i>38</i> |
| <i>Annexe 2 : proposition d'un guide méthodologique.....</i>                                              | <i>44</i> |

## Propos introductif

Au moment où la réforme des concours externes du CAPES entre pleinement en vigueur, la session 2026 marque une étape décisive dans l'histoire du recrutement des professeurs de Langue des signes française. Elle s'inscrit dans la continuité d'un cycle amorcé en 2010, qui a permis le recrutement de plusieurs dizaines d'enseignants, tout en ouvrant une nouvelle phase caractérisée par l'accessibilité du concours dès le niveau licence (Bac+3). Cette évolution structurelle vise à attirer davantage de talents vers le métier d'enseignant, à reconnaître les vocations précoces et à offrir une transition plus fluide entre les études supérieures et la prise de responsabilité devant élèves.

Comme tout concours externe, le CAPES de Langue des signes française demeure un concours exigeant qui vérifie une haute expertise disciplinaire, adossée à des connaissances linguistiques et culturelles solides, et à des compétences pédagogiques et didactiques conformes aux attentes de l'École de la République.

L'ouverture du concours dès Bac+3 conduit les candidats à engager plus tôt un véritable projet professionnel, qui articule formation universitaire, expériences préprofessionnelles et construction progressive d'une identité enseignante. Les épreuves, par leur diversité et leur complémentarité, s'attachent à apprécier la maîtrise des savoirs académiques, la capacité à analyser des situations d'enseignement et la réflexion didactique spécifique à la Langue des signes française. Elles invitent également les candidats à développer une culture professionnelle fondée sur l'observation de classes en collège et en lycée, sur la compréhension des enjeux éducatifs contemporains et sur le partage de valeurs communes au sein d'une communauté éducative protectrice et exigeante.

Dans ce nouveau contexte Bac+3, il importe toutefois de rappeler le niveau minimal de compétence linguistique attendu, en référence au Cadre européen commun de Référence pour les Langues : un niveau B2 constitue le seuil requis pour envisager sereinement les épreuves d'admissibilité et d'admission. Les candidats sont invités à construire progressivement ce niveau par une pratique régulière, une exposition diversifiée à la langue des signes française et une réflexion approfondie sur les usages disciplinaires et pédagogiques de cette langue.

L'organisation matérielle de la session 2026 s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Les épreuves d'admissibilité se sont tenues à la Maison des Examens à Arcueil au cours du mois de mars, tandis que les épreuves d'admission ont eu lieu début juin au lycée Lucas de Nehou à Paris. La spécificité de ce concours, conjuguée à l'évolution de son format, requiert une collaboration étroite entre les services du Ministère, les équipes des centres d'examen et l'ensemble des personnels mobilisés. Qu'ils et elles soient vivement remerciés pour la qualité de l'accueil offert aux membres du jury et aux candidats, pour la rigueur de l'organisation et pour leur contribution à la fiabilité des épreuves. La composition du jury veille, par la diversité des profils convoqués (enseignants, maîtres de conférences, inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs généraux), à croiser les regards et à garantir une appréciation équilibrée des prestations.

Le présent rapport vise à préciser les attendus de chacune des épreuves dans leur nouveau format, tout en proposant des recommandations destinées à accompagner la préparation des candidates et candidats des prochaines sessions. L'annexe 2, consacré au guide méthodologique, offre des repères essentiels pour aborder avec succès les épreuves d'admissibilité comme celles d'admission. Il invite également à envisager la réussite au CAPES de Langue des signes française comme une étape au sein d'un parcours de professionnalisation qui se poursuit par un accompagnement renforcé en début de carrière et par une formation continue tout au long de la vie professionnelle.

## Données statistiques de la session 2026

### CAPES externe :

|                                                             |            |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| Nombre de postes à pourvoir :                               | 2          |
| Nombre de candidats inscrits :                              | 12         |
| Nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité : | 5          |
| Pourcentage hommes/femmes parmi les présents :              | 20%        |
| Nombre de candidats éliminés :                              | 0          |
| Nombre de candidats admissibles :                           | 5          |
| Pourcentage hommes/femmes parmi les admissibles :           | 20%        |
| Barre d'admissibilité :                                     | 44.65/100  |
| Moyenne des candidats admissibles :                         | 12.67      |
| Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission :     | 5          |
| Nombre de candidats admis :                                 | 2          |
| Pourcentage hommes/femmes parmi les admis :                 | 0%         |
| Barre d'admission :                                         | 192.42/260 |
| Moyenne générale des candidats admis :                      | 14.82      |
| Moyenne aux épreuves d'admission des candidats admis :      | 16.17      |

## Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES externe BAC+3 de LSF session 2026

Le concours externe comporte deux épreuves écrites d'admissibilité (épreuves disciplinaires) et deux épreuves orales d'admission (une épreuve disciplinaire et une épreuve d'entretien).

| Admissibilité (Coefficient 4)                                                                                                                                                                                                                        | Admission (Coefficient 8)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Épreuve 1</b><br><i>Épreuve écrite sur 20</i><br><i>Coefficient 3</i>                                                                                                                                                                             | <b>Épreuve 1</b><br><i>Épreuve orale sur 20</i><br><i>Coefficient 5</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p><b><u>Première épreuve d'admissibilité</u></b></p> <p><b>COMPOSITION</b> sous forme de LS-vidéo à partir d'un dossier</p> <p><i>Durée de l'épreuve</i> : 4 heures</p>                                                                             | <p><b><u>Première épreuve d'admission</u></b></p> <p><b>1ère partie</b><br/> <b>ANALYSE et PRÉSENTATION</b> du dossier<br/> (10 minutes maximum)<br/> ENTRETIEN avec le jury (20 minutes maximum)</p> <p><b>2ème partie</b><br/> <b>EXPLICITATION DE L'INTÉRÊT CULTUREL</b><br/> (10 minutes maximum) et ENTRETIEN avec le jury (20 minutes maximum)</p> <p><i>Durée de préparation</i> : 3 heures<br/> <i>Durée de l'épreuve</i> : 1 heure maximum</p> |
| <b>Épreuve 2</b><br><i>Épreuve écrite sur 20</i><br><i>Coefficient 2</i>                                                                                                                                                                             | <b>Épreuve 2</b><br><i>Épreuve orale sur 20</i><br><i>Coefficient 3</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p><b><u>Seconde épreuve d'admissibilité</u></b></p> <p><b>1ère partie</b> : exercice de traduction (thème et version) et/ou de transposition</p> <p><b>2ème partie</b> : analyse de faits de langue</p> <p><i>Durée de l'épreuve</i> : 4 heures</p> | <p><b><u>Épreuve d'entretien</u></b></p> <p><b>1ère partie</b> (15 minutes)<br/> PRÉSENTATION de son parcours et de ses motivations (5 minutes maximum)<br/> ÉCHANGE avec le jury (le temps restant).</p> <p><b>2ème partie</b> (20 minutes)<br/> QUESTIONNEMENTS DONT UNE MISE EN SITUATION</p> <p><i>Durée de l'épreuve</i> : 35 minutes</p>                                                                                                          |

## Programme du Capes de LSF pour la session 2026

Le programme définit les connaissances essentielles que doivent acquérir les candidats aux concours de recrutement d'enseignants du second degré.

Le programme est constitué d'un objet d'étude (extrait des programmes de LSF langue première au collège) et de quatre axes (deux axes figurant dans les programmes de LSF langue première au lycée et deux axes figurant dans les programmes de LSF langue seconde au lycée). Ces éléments sont *a priori* renouvelés tous les deux ans.

À la session 2026, le programme était le suivant :

- Un objet d'étude LSF L1 au collège :  
**Le récit de soi et l'autoportrait**
- Deux axes LSF L1 au lycée :  
Thématique historique : Tensions, progrès et régressions :  
**Axe : La guerre des méthodes**  
Thématique anthropologique et éthique :  
**Axe : Innovations scientifiques et enjeux bioéthiques**
- Deux axes LSF L2 au lycée :  
Thématique : L'art de vivre ensemble  
**Axe : La création et le rapport aux arts**  
Thématique : Gestes fondateurs et mondes en mouvement  
**Axe : Fictions et réalités**

## I. ADMISSIBILITÉ

### 1. Définition générale des épreuves

L'arrêté du 17 janvier 2025 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré. Les épreuves d'admissibilité sont au nombre de deux, chacune est notée sur 20 et a une durée de quatre heures. La première a un coefficient de 3 et la seconde a un coefficient de 2. Toute note égale ou inférieure à 5 à l'une de ces deux épreuves est éliminatoire.

### 2. Première épreuve d'admissibilité

Cette première épreuve consiste en une :

- COMPOSITION en LS-Vidéo : L'épreuve consiste en une composition sous forme de vidéo en langue des signes française (LSF) à partir d'un sujet s'appuyant sur un dossier constitué de documents de nature variée en langue des signes française et en français écrit.

#### 2.1 Sujet et attentes du jury pour la première partie de l'épreuve (composition)

Le sujet est téléchargeable sous le lien : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-Capes-de-2026-1657>

Programme de Langue des signes française  
pour la classe de première des voies générale et technologique, langue première  
Thématique historique : Tensions, progrès et régressions :  
Axe : La guerre des méthodes

À partir des documents n° 1 à n° 4, vous produisez une composition en LS-vidéo dans laquelle vous discuterez des approches bilingue et monolingue dans l'éducation des enfants sourds en France, en fonction du choix des parents et de l'offre institutionnelle.

#### Quels sont les termes clefs du sujet et leur définition ?

**Approche bilingue** : organisation de l'éducation des enfants sourds qui reconnaît deux langues distinctes, la LSF comme langue d'enseignement et de socialisation principale, et le français essentiellement sous forme écrite, avec des objectifs explicites de compétences bilingues LSF/français et une valorisation de l'identité sourde et de la culture sourde.

**Approche monolingue** : organisation centrée sur une seule langue, le français, avec le plus souvent une visée oraliste ou bimodale (français oral + Langue française Parlée Complétée - LfPC), la LSF étant absente ou très marginalisée.

**Guerre des méthodes** : expression qui renvoie aux affrontements historiques et actuels entre partisans de l'oralisation (méthodes orales ou bimodales centrées sur le français) et partisans des méthodes gestuelles et bilingues, depuis le Congrès de Milan de 1880 jusqu'aux débats contemporains sur les

politiques linguistiques et scolaires pour les élèves sourds.

**Choix des parents** : droit reconnu notamment depuis la loi du 18 janvier 1991 de se prononcer pour une communication bilingue (LSF + français) ou pour une communication orale, choix fortement conditionné par l'information disponible, les représentations médicales et sociales de la surdité, et l'offre institutionnelle locale.

**Offre institutionnelle** : ensemble des dispositifs proposés par l'Éducation nationale et les établissements médico-sociaux (classes bilingues LSF/français, unités localisées, intégration individuelle avec appareillage et LfPC, etc.) depuis la loi du 11 février 2005, qui rend certains choix parentaux possibles, difficiles ou purement théoriques selon les territoires.

**Programme de LSF L2 – Seconde – Axe “La guerre des méthodes”** : la thématique « Tensions, progrès et régressions » invite à interroger historiquement les politiques éducatives envers les sourds, les ruptures comme le Congrès de Milan 1880, les avancées comme la loi de 2005 ou la reconnaissance de la LSF, et les débats actuels sur le bilinguisme.

### Quels problèmes, quelles discussions, quels débats soulèvent le sujet ?

**Tension entre deux conceptions de la surdité** : déficience à “réparer” par l’oralisation et la normalisation linguistique, ou différence linguistique et culturelle justifiant une langue première signée et une éducation bilingue.

**Inégalités d'accès** : selon les territoires, les familles n'ont pas réellement le choix entre approches bilingues et monolingues, car les classes bilingues restent rares, parfois expérimentales, tandis que les parcours oralistes ou bimodaux sont majoritaires et mieux dotés.

**Enjeux identitaires et culturels** : une approche bilingue favorise l'accès à la communauté sourde, à son histoire et à sa culture, alors qu'une approche strictement monolingue peut conduire à un isolement linguistique, notamment lorsque l'oralisation reste partielle et fatigante pour l'enfant.

**Enjeux de réussite scolaire** : les études et rapports soulignent les échecs fréquents des approches exclusivement oralistes et interrogent leur capacité à garantir l'accès aux savoirs scolaires abstraits, d'où la revendication de la LSF comme langue d'enseignement à part entière.

**Place des experts et des institutions dans le « choix » parental** : le discours médical, les centres d'implantation cochléaire et les services académiques orientent fortement les familles vers certaines options, ce qui peut transformer un choix de droit en choix sous contrainte.

**Continuité ou rupture historique** : l'axe « guerre des méthodes » amène à interroger ce qui, dans les pratiques actuelles (implantation + oralisation, faible présence de la LSF), prolonge encore la logique du Congrès de Milan, malgré des textes récents plus favorables au bilinguisme.

### Quelles connaissances scientifiques, théoriques ou professionnelles peuvent venir étayer la réflexion ?

#### **Rapports scientifiques et institutionnels sur la scolarisation des élèves sourds :**

Rapports du Conseil scientifique de l'Éducation nationale et d'experts en surdité, présentant les conditions de réussite d'une approche monolingue bimodale (français + LfPC) et d'une approche bilingue bimodale (LSF + français), et les effets des politiques sur les parcours scolaires

#### **Travaux historiques sur l'éducation des sourds en France :**

Analyses de l'après-Milan 1880, de l'imposition de l'oralisation et de la marginalisation de la langue des signes, des résistances sourdes (mouvement associatif, intellectuels sourds) et des évolutions légales vers la reconnaissance de la LSF.

### **Recherches en didactique et en sociolinguistique sur le bilinguisme des sourds :**

Études sur les classes bilingues LSF/français montrant l'importance d'entrées précoces et riches en LSF pour le développement cognitif, linguistique et social, et sur les pratiques langagières « hybrides » en classe comme ressource plutôt que comme problème.

### **Textes juridiques et politiques publiques :**

Loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 sur la liberté de choix de communication pour les enfants sourds, textes de reconnaissance de la LSF comme langue de la République, circulaires et dispositifs sur l'éducation bilingue, qui structurent le champ des possibles pour les familles.

Loi du 11 février 2005 (n° 2005-102 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ») renforce la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 en reconnaissant officiellement la langue des signes française (LSF) comme une langue à part entière. Elle étend le droit à l'enseignement bilingue : ce droit ne se limite plus à l'éducation proprement dite, mais concerne l'ensemble du parcours scolaire des élèves sourds, incluant la mise en place de projets personnalisés de scolarisation et la création de pôles d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS). Cette disposition a par la suite permis l'instauration d'un CAPES de LSF (2010) et de certifications complémentaires pour les enseignants souhaitant intervenir en LSF. En somme, la loi de 2005 transforme le simple choix de communication en un droit réel à une scolarisation bilingue tout au long du parcours scolaire des élèves sourds.

### **Analyse commentée de chaque document mentionné dans le sujet**

La capacité à analyser ce type de document témoigne de la maîtrise des savoirs disciplinaires (linguistique de la langue des signes, histoire des sourds, politiques éducatives, psychologie de l'enfant sourd) et de l'aptitude à produire une réflexion critique articulant description, interprétation et référence aux textes officiels et à la recherche scientifique.

#### **Document 1 :**

*Enseignants sourds pour enfants sourds, une école pilote, extrait d'une émission télévisée, AFP sur YouTube, le 6 septembre 2013.*

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=NvAbM2Jdlg8>

Durée de l'extrait : 1 minute 52 secondes

### **Présentation du document**

- Auteur : AFP ;
- Source : reportage télévisé, extrait d'une émission d'information sur YouTube ;
- Date : 6 septembre 2013 ;
- Durée de l'extrait : 1 minute 52 secondes.

### **Type du document**

- LSF directe montée et sous-titrée ;
- Lieu : École élémentaire Jean-Jaurès à Ramonville-Saint-Agne (près de Toulouse) ;
- Interview : on ne voit pas la personne qui pose les questions, uniquement un parent et un directeur d'école qui témoignent ;
- Regard des témoins : dirigé vers l'interviewer (légèrement à gauche de la caméra).

### **Contenus et propos**

- Résumer le propos principal : présentation d'une approche bilingue biculturelle où des enseignants sourds dispensent les cours en LSF, permettant aux élèves sourds de suivre le même programme que leurs pairs entendants, tout en initiant les enfants entendants aux bases de la LSF.
- Relater les témoignages affichés : celui d'un parent soulignant que la LSF est la première langue des enfants sourds et que l'école vise à former de « bons citoyens » grâce à la mixité.
- Noter les éléments visuels : scènes de classes mixtes, enfants utilisant la LSF dans la cour, plans sur des panneaux affichant les règles de l'école en français et en LSF.
- Relever le ton : informatif et valorisant, mettant en avant l'innovation et les bénéfices de l'inclusion linguistique.

### **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

- Interpréter le reportage comme illustration d'une politique d'éducation inclusive : l'école réalise l'objectif de scolariser les élèves sourds dans le milieu ordinaire autant que possible, conformément à la loi française de 2005.
- Discuter des apports de l'enseignement en LSF : accès direct au curriculum grâce à la langue première des élèves sourds, amélioration des résultats scolaires et du bien-être socio-émotionnel, présence de modèles sourds qui renforcent l'identité et l'estime de soi.
- Analyser les effets de la mixité : l'exposition précoce des enfants entendants à la LSF favorise la compréhension et réduit les stéréotypes ; les élèves sourds acquièrent des références culturelles de la communauté entendante, préparant ainsi tous les élèves à vivre dans une société diverse.

### **Attentes bonus**

- Établir un lien explicite entre les termes vus dans le reportage (enseignants sourds, langue des signes, mixité, scolarisation adaptée) et les concepts théoriques (bilinguisme-biculturalité, approche fonctionnelle de la langue, politiques d'inclusion, rôle des modèles sourds).
- Montrer comment le document incarne les débats actuels : reconnaissance de la LSF comme langue à part entière, nécessité de former des enseignants compétents en LSF, enjeux de la formation initiale et continue pour garantir la qualité de l'enseignement signé.

#### **Document 2 :**

À l'école des sourds : ils tentent de réussir malgré le silence, extraits du reportage immersif, Immersion : Reportages & documentaires sur YouTube, le 21 mai 2025.

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=SfgnGIMp278>

Durée des extraits : 6 minutes 44 secondes

### **Présentation du document**

- Titre : « À l'école des sourds : ils tentent de réussir malgré le silence » ;
- Source : vidéo publiée sur la chaîne YouTube de Reportages & documentaires ;
- Date : 21 mai 2025 ;
- Durée des deux extraits : 6 minutes 44 secondes ;

### **Type du document**

- Certaines séquences avec voix off en français et de nombreuses interventions en LSF directe ;
- Lieu : Deux lieux distincts (dans un établissement scolaire à Paris et dans l'Institut de la Malgrange à Nancy) ;
- séquences filmées en classe, en récréation et des entretiens ;
- Regard face à la caméra pour exprimer des propos à destination d'un public ;
- La vidéo est sous-titrée.

### **Contenus et propos**

- Résumer le propos principal: montrer que la réussite scolaire des élèves sourds dépend d'aménagements pédagogiques (cours particuliers, lecture labiale, soutien en LSF), de stratégies personnelles et d'un environnement inclusif qui valorise la langue des signes.
- Relater les témoignages présentés :
  - deux garçons intégrés dans une classe ordinaire en présence d'un codeur LPC ;
  - Robin (7 ans, CE1) décrit ses difficultés d'apprentissage de la lecture/écriture et le suivi avec une maîtresse spécialisée.

### **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

- Interpréter le reportage comme illustration des défis et des adaptations nécessaires à la scolarisation des élèves sourds tant en milieu spécialisé qu'en milieu ordinaire : la dépendance à la mémoire visuelle et à la lecture labiale révèle les limites de l'accès auditif au langage parlé, tandis que l'utilisation de la LSF permet un accès direct au contenu pédagogique dans la langue première des élèves.
- Discuter des apports de l'accompagnement personnalisé montré dans la vidéo : ces dispositifs correspondent aux bonnes pratiques préconisées par les rapports officiels sur l'éducation des élèves sourds et améliorent les compétences langagières et scolaires.

### **Attentes bonus pour classer les candidats<sup>1</sup>**

- Faire le lien explicite entre les termes du reportage (élèves sourds, langue des signes, lecture labiale, mémoire visuelle, parcours scolaire adapté) et les notions du programme du CAPES LSF (bilinguisme-biculturalité, approche fonctionnelle de la langue, rôles des enseignants sourds et entendants, politiques d'inclusion et de compensation).
- Montrer comment le document illustre les débats actuels : nécessité de former des enseignants compétents en LSF et en lecture labiale avec appui de LfPC, enjeux de la formation initiale et continue pour garantir la qualité du soutien spécialisé, importance de reconnaître la LSF comme langue à part entière tout en offrant des accès au français écrit et oral.
- Argumenter sur la valeur exemplaire du reportage : il fournit un cas concret permettant d'illustrer comment les principes théoriques se traduisent en pratiques de classe (cours particuliers, utilisation de la LSF, aménagements visuels) et en projets d'établissement (parcours scolaire adapté, préparation aux examens nationaux).

---

<sup>1</sup> Cette expression désigne des éléments qui ne sont pas des incontournables en tant que tels, mais qui ont permis de hiérarchiser les productions des candidats.

**Document 3 :**

Sandrine Burgat, « Le bilinguisme français / langue des signes : quelles sont les spécificités du bilinguisme vécu par les locuteurs sourds ? », issu de Christine Hélot et Jürgen Erfurt, *L'éducation bilingue en France, politiques linguistiques, modèles et pratiques*, Édition Lambert-Lucas, 2016, PP 293-294.

**Présentation du document**

- Titre : « Le bilinguisme français / langue des signes : quelles sont les spécificités du bilinguisme vécu par les locuteurs sourds ? »
- Auteur : Sandrine Burgat
- Source : extrait d'un article scientifique publié dans l'ouvrage collectif dirigé par Hélot & Erfurt, *L'éducation bilingue en France*
- Date : 2016.

**Contenus et propos**

- Résumer l'axe principal : l'auteure oppose deux philosophies éducatives dans le champ scolaire :
  - une approche bilingue, qui considère les sourds comme membres d'une communauté linguistique minoritaire avec sa langue (LS) identitaire et véhiculaire, langue de scolarisation et de socialisation ;
  - une approche oraliste, qui considère l'enfant comme « déficient auditif » dans une vision médicalisante cherchant à « réparer » le déficit par appareillage, implants, orthophonie, LPC, etc.
- Montrer que le texte décrit de façon détaillée l'éducation oraliste : objectifs (acquisition du français oral comme langue principale), moyens (orthophonie, lecture labiale, démutisation, LPC), organisation scolaire (intégration en classe ordinaire ou CLIS/ULIS, parfois sans adaptations), aides possibles (codeur LPC, preneur de notes, interprètes, séances de soutien).
- Signaler la remarque sur l'usage abusif de l'étiquette « bilingue » quand la LSF n'est présente que de façon marginale (moins d'une heure par semaine).

**Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

- Analyser l'opposition bilinguisme/oralisme comme opposition de paradigmes :
  - paradigme socio-anthropologique de la surdité (sourd = membre d'une communauté linguistique minoritaire ; LS langue première, langue de scolarisation) ;
  - paradigme médico-rééducatif (sourd = déficient auditif à ramener vers la norme orale majoritaire, par appareillage et orthophonie).
- Montrer comment ces paradigmes se traduisent concrètement dans l'école :
  - dans le modèle bilingue, la LS est centrale, structurante pour les apprentissages, et la communauté sourde est valorisée ;
  - dans le modèle oraliste, tous les apprentissages sont subordonnés à l'acquisition préalable de l'oral, ce qui peut retarder l'accès aux contenus scolaires, et les aides sont souvent conçues comme compléments au français oral (LPC, preneur de notes, etc.).
- Mobiliser des connaissances de contexte :
  - mention de l'évolution de la terminologie CLIS → ULIS depuis 2015 ;

- rappel possible de la loi de 2005 sur le handicap reconnaissant la LSF, pour montrer que le texte s'inscrit dans un débat politico-juridique plus large.
- Discuter de la critique implicite de « faux bilinguisme » : quand la LSF est très marginale et instrumentalisée (moins d'une heure par semaine), l'étiquette « bilingue » masque en fait la domination du modèle oraliste. Le candidat peut mettre en lien cette critique avec des expériences de terrain ou d'autres lectures.

### **Attentes bonus pour classer les candidats**

Pour distinguer les meilleurs candidats, on attend qu'ils :

- Articulent les termes du texte avec les notions du programme CAPES LSF :
  - bilinguisme, éducation bilingue, communauté linguistique minoritaire, langue identitaire, oralisme, intégration, LSF comme langue de scolarisation ;
  - mise en perspective avec les concepts de modèle bilingue-biculturel, continuum inclusion/intégration, droits linguistiques des minorités.
- Discuter de la dimension militante du terme « bilinguisme sourd » :
  - montrer en quoi le choix des mots relève d'une prise de position épistémologique et politique ;
  - interroger les effets de ces modèles sur la construction identitaire des élèves sourds (identité sourde vs identité de « handicapé »).
- Proposer un regard critique sur les pratiques scolaires décrites :
  - questionner l'efficacité réelle des dispositifs oralistes (lecture labiale limitée à environ 30 % de l'information, nécessité de cumuler aides et soutiens),
  - mettre en regard les bénéfices d'un véritable bilinguisme LSF/français écrit tel que décrit dans d'autres travaux (Burgat, Hélot, etc.).

#### **Document 4 :**

Véronique GEFFROY et François LE ROUX, « Enseignement bilingue : la perspective ouverte par la didactique des langues », Enseigner et apprendre en LSF : vers une éducation bilingue, éditeur La nouvelle revue de l' AIS, juin 2005, PP 20-21.

### **Présentation du document**

- Titre : « Enseignement bilingue : la perspective ouverte par la didactique des langues » ;
- Auteur : Véronique Geffroy et François Le Roux ;
- Source : article publié dans Enseigner et apprendre en LSF : vers une éducation bilingue, La nouvelle revue de l' AIS (PP 20-21) ;
- Date : juin 2005.

### **Contenus et propos**

- Résumer l'axe principal : les auteurs questionnent le choix récurrent de privilégier presque exclusivement le français (surtout oral) dans l'éducation des enfants sourds, alors même qu'il serait souhaitable pour tous de connaître plusieurs langues et de pouvoir passer d'un univers linguistique à un autre.
- Mettre en évidence les questions rhétoriques :
  - pourquoi ne pas encourager le plurilinguisme « en particulier » chez les enfants Sourds ?

- pourquoi priver les Sourds d'« une acquisition sérieuse de la LSF » ?
- pourquoi insister autant sur la modalité orale du français au prix d'efforts considérables pour un résultat souvent « ingrat » (français peu investi par les Sourds malgré le temps, les intervenants et l'énergie fournie) ?
- Relever la note de bas de page sur la majuscule à Sourds : elle précise qu'elle renvoie à un choix identitaire ou à une appartenance à la communauté sourde, impliquant pour les adultes un positionnement identitaire qui passe par le choix de la LSF comme langue du quotidien.

### **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

- Interpréter le passage comme une critique argumentée de la centralité exclusive du français oral dans l'éducation des enfants sourds : l'investissement massif dans l'oral est présenté comme coûteux (en temps, en intervenants, en énergie de l'enfant) pour un français qui reste souvent peu approprié ou peu investi par les élèves Sourds.
- Mettre en avant la défense du bilinguisme LSF/français : les auteurs mobilisent les acquis de la didactique des langues (valeur du plurilinguisme, transfert de compétences, « navigation » entre univers linguistiques) pour justifier un enseignement réellement bilingue, et non seulement l'ajout marginal de LSF.
- Relier la distinction sourds/Sourds à des connaissances de sociolinguistique de la surdité :
  - sourd (sans majuscule) renvoie à l'état audiologique,
  - Sourd (avec majuscule) renvoie à une identité linguistique et culturelle adossée à la LSF et à la communauté sourde, perspective proche des travaux de Padden, Lane, etc., que le candidat peut citer.
- Inscrire le texte dans le contexte plus large des politiques linguistiques et éducatives françaises : les propos, antérieurs à la loi de 2005 reconnaissant la LSF, anticipent et soutiennent l'idée d'une éducation bilingue LSF/français, en rupture avec la tradition oraliste dominante. Le candidat peut mobiliser ses connaissances des lois de 2005 des débats sur le bilinguisme sourd, et des travaux de Burgat, Hélot, etc.

### **Discussion autour des quatre documents en lien avec les mots clefs du sujet**

#### **Signes/mots clefs du sujet**

On peut préciser ainsi les mots clefs à rappeler au début de la composition en LS-vidéo :

- Approche bilingue, approche monolingue (oraliste ou bimodale français + LfPC).
- Guerre des méthodes, histoire Milan 1880, tensions, progrès, régressions.
- Choix des parents, offre institutionnelle, inégalités territoriales.
- Communauté sourde / Sourds (identité), LSF langue de scolarisation, français principalement écrit.

#### **Idées communes aux quatre documents**

- Deux conceptions de la surdité se font face : déficience à « réparer » par l'oralisation, ou différence linguistique et culturelle justifiant une langue première signée et une éducation bilingue.
- La place de la LSF est centrale comme enjeu : langue d'enseignement et de socialisation (doc. 1 et 3-4) ou langue marginalisée, voire absente (doc. 2, versant plus oraliste/bimodal).
- Le rôle de l'institution est déterminant : écoles pilotes bilingues, instituts spécialisés, intégration en classe ordinaire, dispositifs type ULIS, SSEFS, codeur LPC, interprètes, etc.

- Les documents montrent que le « choix » des parents est en réalité contraint par l'offre locale, par les discours médicaux et académiques, par l'histoire des politiques éducatives.
- Tous posent la question de la réussite scolaire et de l'accès réel aux savoirs abstraits : échecs fréquents de l'oralisation exclusive, bénéfices d'une LSF pleinement langue d'enseignement.

### **Points de discussion possibles**

- Le contraste entre les établissements et dispositifs :
  - Document 1 : école publique bilingue pilote avec enseignants sourds, mixité sourds/entendants.
  - Document 2 : institut spécialisé où coexistent LSF, oralisation, lecture labiale, aides techniques.
  - Document 3-4 : textes théoriques qui critiquent le modèle oraliste et questionnent la centralité du français oral.
- La représentation de l'enfant sourd :
  - Sujet d'une communauté linguistique minoritaire (bilinguisme, LSF langue identitaire),
  - ou patient déficient à normaliser (vision médicalisante, appareillage, orthophonie, LPC).
- Les effets identitaires et scolaires des choix de méthode :
  - Approche bilingue : construction d'une identité Sourde positive, accès à la culture sourde, meilleure stabilité linguistique pour aborder l'écrit.
  - Approche monolingue/bimodale : risque d'isolement linguistique, français peu investi malgré un très fort investissement en temps et en énergie.
- La continuité/rupture historique : que reste-t-il de Milan 1880 dans les pratiques actuelles (implant + oralisation, faible LSF) malgré des textes plus favorables au bilinguisme et au choix des parents (loi 1991, reconnaissance LSF) ?
- La place du mouvement sourd et des savoirs scientifiques : comment les témoignages et recherches (bilinguisme bimodal, didactique des langues) légitiment l'éducation bilingue contre certaines routines institutionnelles.

### **Questionnements possibles pouvant aider les candidats à structurer leur propos :**

1. « Entre approche bilingue et approche monolingue, comment la guerre des méthodes influence-t-elle concrètement les parcours scolaires et identitaires des enfants sourds en France ? »
2. « Le choix des parents en matière d'éducation bilingue ou oraliste pour leur enfant sourd est-il un véritable choix, ou un choix sous contrainte de l'offre institutionnelle et des discours médicaux ? »

### **Exemple de plan détaillé en deux parties, facilement transposable en composition en LS-vidéo sur la problématique suivante :**

« Entre approche bilingue et approche monolingue, comment la guerre des méthodes influence-t-elle concrètement les parcours scolaires et identitaires des enfants sourds en France ? »

#### **I. Deux modèles éducatifs en tension : bilingue vs monolingue/oraliste**

##### **1. Présenter les deux grandes approches**

- Approche bilingue : LSF langue d'enseignement et de socialisation principale, français surtout écrit, valorisation de l'identité Sourde, appartenance à une communauté linguistique minoritaire.

- Approche monolingue/oraliste ou bimodale : centrée sur le français (oral + LfPC), LSF absente ou marginale, surdit   vue comme d  fici  nce    « r  parer » par appareillage, orthophonie, r   ducation.
2. Illustrer avec les documents 1 et 2
- Doc. 1 :   cole publique pilote, enseignants sourds, mixit   sourds/entendants, LSF langue de scolarisation : mod  le embl  matique de l'approche bilingue (bilinguisme bimodal LSF/fran  ais   crit).
  - Doc. 2 : institut sp  cialis  , co-pr  sence LSF, lecture labiale, appareillages, aides techniques, parcours souvent tr  s exigeant pour acc  der au fran  ais oral : exemple d'environnement plus oraliste/bimodal, o   la LSF est une ressource parmi d'autres.
  - Mettre en lien avec l'histoire et les textes
  - Rappeler la « guerre des m  thodes » : h  ritage de Milan 1880, tradition d'oralisation, marginalisation de la LSF.
  -   voquer les tournants l  gislatifs : loi de 1991 (choix de communication), reconnaissance de la LSF, mais offre bilingue encore minoritaire et tr  s in  gale selon les territoires.
- II. Effets concrets sur les parcours scolaires et identitaires des enfants sourds
1. Parcours scolaires et acc  s aux savoirs
- Dans l'approche bilingue (doc. 1, textes 3-4) : acc  s direct au curriculum via la LSF, meilleure stabilit   linguistique, possibilit   de construire des apprentissages abstraits sans attendre une oralisation parfaite.
  - Dans l'approche monolingue/oraliste (doc. 2, texte 3) : investissement massif dans l'oral (orthophonie, LfPC, lecture labiale) pour un fran  ais souvent « peu investi » et un acc  s aux contenus scolaires retard   ou partiel.
  - Souligner les in  galit  s d'acc  s : tous les parents n'ont pas r  ellement le choix d'une voie bilingue ; la r  ussite d  pend beaucoup du territoire et de l'offre institutionnelle disponible.
2. Effets identitaires et culturels
- Approche bilingue (Geffroy, Le Roux, Burgat) : enfant consid  r   comme membre d'une communaut   linguistique minoritaire ; LSF langue identitaire, acc  s    la culture sourde, construction d'une identit   Sourde positive.
  - Approche monolingue/oraliste : enfant vu comme d  ficient auditif    normaliser ; risque d'isolement linguistique si l'oralisation reste partielle ; difficult      se reconna  tre dans une communaut   (ni pleinement entendante, ni connect  e    la communaut   sourde).
3. Revenir    la probl  matique : progr  s, tensions, r  gressions
- Montrer les progr  s : existence d'  coles bilingues pilotes, reconnaissance de la LSF, discours scientifiques valorisant le bilinguisme bimodal
  - Souligner les tensions : persistance de pratiques tr  s oralistes, poids du m  dical, choix parentaux souvent orient  s, dispositifs bilingues encore rares.
  - Interroger les r  gressions ou blocages : quand la LSF n'est pr  sente qu'une heure par semaine ou uniquement en activit   « d  corative », on reste dans un « faux bilinguisme » qui prolonge la logique de Milan.

## 2.2 Analyse des prestations des candidats de la session 2026

### Points positifs

- Utilisation pertinente des dates et des repères chronologiques essentiels (par exemple, Abbé de l'Épée, congrès de Milan et Réveil Sourd) ;
- - Bonne mobilisation des connaissances historiques et culturelles en lien avec le sujet ;
- Mobilisation de mots-clés pertinents autour du point de vue médical et de la communauté sourde ;
- Réflexion sur la place de la langue et de l'identité des enfants sourds ;
- Emploi de signes/mots-clés spécifiques et adaptés au sujet ;
- Analyse croisée des documents permettant de construire une argumentation cohérente ;
- Exploitation de l'ensemble du corpus documentaire ;
- Mise en relation pertinente des quatre documents pour soutenir la démonstration.

### **Points de fragilité**

- Présentation descriptive des documents sans réelle analyse.
- Introduction descriptive : présentation des documents sans problématique claire.
- Difficultés dans l'articulation des parties (plan d'annonce) et dans l'ouverture.
- Difficultés à relier les documents à une problématique générale.
- Gestion du temps insuffisante : durée des parties non pertinente : l'une partie historique trop long : 16 minutes) et une autre, 5 minutes environ
- Connaissances historiques parfois imprécises ou insuffisamment contextualisées (par exemple préhistoire, Aristote, etc.)
- Peu de description des LS-vidéo (lieu de tournage, montage, genre, etc.)
- Absence ou faiblesse des liens établis entre les documents. Analyse partielle du corpus, certains candidats ne mobilisant que deux documents (par exemple, peu d'exploitation sur les documents textuels)
- Mobilisation du film : « Elle entend pas la moto » ⇒ peu de références à d'autres documents ayant pour thématique les deux communications, bilingue et orale.
- Répétition des propos dans une même partie.
- Oubli des conséquences historiques ou culturelles liées aux événements évoqués (Loi de 2005, 1991, textes officiels de l'EN)

### **Conseils / Remarques du jury**

- Évoquer la référence aux axes culturels du programme.
- Mobiliser des connaissances historiques et culturelles précises en les reliant directement aux documents proposés.
- Mentionner les dates essentielles ainsi que le contexte historique, culturel et social.
- Références historiques structurées en 4 parties : Age d'or, Congrès de Milan, Réveil Sourd, période actuelle (les grandes périodes historiques).
- Identifier et utiliser les signes/mots-clés indispensables à la compréhension du sujet.
- Dans la partie introductive, présenter sommairement l'ensemble des documents proposés par le jury avec leurs références bibliographiques. Analyser si nécessaire chacun des quatre documents et non une sélection partielle du corpus.
- Décrire les caractéristiques d'un document LS-vidéo (lieu de tournage, montage, genre, etc..)
- Mettre systématiquement en relation les documents afin de faire apparaître convergences, complémentarités ou oppositions.
- Construire une argumentation fondée sur l'exploitation de l'ensemble du corpus documentaire

### 3. Seconde épreuve d'admissibilité :

Cette épreuve comporte deux parties :

- 1<sup>re</sup> partie : TRADUCTION/TRANSPPOSITION : un exercice de traduction (thème et version) et/ou de transposition.
- 2<sup>de</sup> partie : ANALYSE DE FAITS DE LANGUE : une analyse de faits de langue des signes française à rédiger en français.

#### 3.1 Sujets, attentes du jury et prestations des candidats

Le sujet est téléchargeable sous le lien : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-Capes-de-2026-1657>

Il est essentiel de posséder une solide maîtrise de la langue française afin d'être en mesure d'enseigner efficacement aux élèves en utilisant des documents authentiques rédigés en français, tels que des extraits d'articles ou de livres. Ces supports permettent aux élèves de se familiariser avec la langue telle qu'elle est réellement utilisée, les aidant ainsi à améliorer leur compréhension et leur expression écrite et signée. La bonne maîtrise de la compréhension des vidéos en Langue des signes (LS-Vidéo), ainsi que des bases linguistiques, est essentielle, tout comme la maîtrise de l'expression écrite en français. En traduction, la richesse des termes, des propositions tout en veillant à respecter scrupuleusement le sens est une plus-value.

##### 3.1.1 Première partie de la seconde épreuve d'admissibilité : thème et version

###### Thème :

Vous traduirez en langue des signes française ces passages extraits de *Les mots qu'on ne me dit pas*, Véronique Poulain, extraits PP 11-12, 18, *Le livre de poche*, Éditions Stock, 2014.

Mes parents sont sourds.

Sourds-Muets.

Moi pas.

Je suis bilingue. Deux cultures m'habitent.

Le jour : le mot, la parole, la musique. Le bruit.

Le soir : le signe, la communication non verbale, l'expression corporelle, le regard. Un certain silence.

Cabotage entre deux mondes.

Le mot.

Le geste.

Deux langues.

Deux cultures.

Deux pays.

[...]

Dans la journée, je suis gardée par ma grand-mère.

18h30. Mes parents rentrent du travail, il est l'heure pour moi de les rejoindre.

Ma petite main attrape la rampe. Je descends précautionneusement l'escalier, marche par marche. Nous habitons à l'étage du dessous.

Mon père ouvre la porte. Main ouverte, paume touchant ma bouche, je lui envoie comme un baiser. Ça veut dire « bonjour ». Puis je me jette dans ses bras et je l'embrasse.

Ainsi, je passe d'un étage à l'autre, d'un état à l'autre en un claquement de doigts.

Au troisième, avec mes grands-parents, j'entends, je parle. Beaucoup. Très bien.

Au deuxième, avec mes parents, je suis sourde.

Je m'exprime avec les mains.

### Attentes du jury

- Respecter les règles du format LS-Vidéo.
- Adopter un rythme adéquat à la LS -Vidéo.
- Repérer et adapter les deux registres :
  - Partie 1 poétique : l'amplitude des signes, l'exploitation de l'espace et le va-et-vient entre les espaces sémantiques.
  - Partie 2 narrative : prise de rôle, double transfert, et utilisation fine du regard qui doivent être prépondérants.
- Maîtriser l'espace de signation et faire des choix pertinents.
- Renverser le texte source si besoin ou s'autoriser des créations lexicales pour une meilleure adaptation en LSF est admis et même valorisé, dès lors que les propositions originales respectent le sens.
- La présentation en introduction des références des documents (Titre, extrait, auteur...) n'est pas évaluée ni pénalisée. Ces références ne sont pas attendues dans cet exercice.
- Le nombre de LS-Vidéo n'étant pas spécifié dans la consigne, les candidats n'ont été ni pénalisés ni valorisés sur ce point.

### Analyse des prestations des candidats de la session 2026

#### Points positifs observés :

- Rythme adéquat à la LS-Vidéo ;
- Fidélité au style du texte ;
- Pour un certain repérage de deux registres différents, poétique et narratif ;
- Pauses dans le discours, fidèle à l'architecture du texte ;
- Interprétations personnelles du sens ;
- Liberté de renverser le texte source pour une meilleure adaptation en LSF ;
- Créations linguistiques : une main représente les Sourds/ une main les Entendants dans le passage 2 langues/ deux cultures/ deux pays ;
- [cabotage] : utilisation franche de deux espaces distincts ;
- L'unité [MOI – PAS] a été bien rendue par certains candidats : main en moufle sur la poitrine combinée à une expression du visage négative, témoignant d'une bonne articulation

simultanée du manuel et du non-manuel ;

- Plusieurs propositions pertinentes avec utilisation de l'expression du visage qualifiante pour un « certain » silence, pour je parle. « Beaucoup », « Très bien ».

#### **Points de fragilité :**

- Certains candidats sont restés dans un même registre tout au long de la proposition de traduction ;
- Utilisation de signes qui n'existent pas dans le texte : [ SOURD ] / [ ENTENDANT ] (sourd n'est utilisé qu'une fois en tout début, et entendant, jamais) ;
- [cabotage] : pas de propositions de certains candidats ;
- Pauses parfois trop longues, qui rompent le rythme et créent des confusions de sens.
- [en un claquement de doigts] : difficulté pour certain candidat pour le faire apparaître.

#### **Conseils du jury :**

- Revisionner sa LS-Vidéo.
- Ne pas éluder les difficultés, essayer de proposer une traduction même si elle est maladroite.
- Penser à projeter la traduction dans son ensemble pour mieux maîtriser l'espace de signation et faire des choix pertinents.
- Ne pas hésiter à prendre des risques dans les propositions de traduction pour des unités de sens plus complexes.
- Ne pas mentionner les références du document. La LS-Vidéo est constituée uniquement de l'exercice de thème.
- Faire une LS-Vidéo unique afin d'organiser le thème. Le candidat met ainsi en valeur sa capacité de mémorisation et d'organisation du discours.

#### **Version :**

Vous traduirez en français écrit le document suivant, extrait de Emmanuelle Laborit présente l'International Visual Theater (IVT), Mission handicap du spectacle vivant et enregistré, postée le 28 novembre 2021.

Lien : [https://www.youtube.com/watch?v=E\\_kFh3LIXIA](https://www.youtube.com/watch?v=E_kFh3LIXIA)

Durée des extraits : 1 minute et 58 secondes.

#### **Attentes du jury**

- Faire une proposition fidèle au document d'origine.
- Maîtrise de la LSF suffisante pour permettre une compréhension fine et un recul sur la langue.
- Maîtrise de la langue française suffisante pour garantir une production de qualité sans erreur syntaxique.

#### **Analyse des prestations des candidats de la session 2026**

#### **Points positifs observés :**

- Pour la grande majorité des candidats, la LS-Vidéo est comprise et la version est fidèle au sens ;

- Dans la majorité des cas, bonne qualité de la rédaction et du français écrit ;
- Bonus : [ Antigone ] et [ Delanoe Orchestra ] ;
- Utilisation pertinente et variée du lexique.

#### Points de fragilité

- Le recul sur la langue source est parfois insuffisant ;
- Un contre sens a été relevé ;
- Un candidat propose dans cet exercice une expression en français syntaxiquement incorrecte.

#### Conseils du jury :

- Avoir une bonne connaissance des signes spécifiques des personnalités et œuvres majeures de la culture sourde.
- Être au fait de l'actualité de la communauté sourde.

### 3.1.2 Seconde partie de la seconde épreuve d'admissibilité : fait de langue

#### Analyse d'un fait de langue

*Dans le document vidéo de la version, en relevant les différents signes utilisés, vous analyserez comment Emmanuelle Laborit fait référence à elle-même.*

*Vous formulerez votre réponse en français écrit.*

#### Attentes du jury

- Lire et comprendre précisément la consigne afin d'y répondre de façon pertinente, sans digression ni mise en avant gratuite de la culture sourde.
- Repérer et décrire les formes de référence à soi attendues (cf Tableau) :
  - Nom-signe
  - « Me concernant » : main en forme de moufle pliée qui descend sur le buste ;
  - « Moi / Je » : index pointant vers soi ;
  - « Pour moi » : main plate (configuration 5) posée sur le sternum ; double index « moi / je », triple index « c'est bien moi qui », double main plate à deux mains « Moi » ;
- Repérer des formes fugaces de référence à soi : le « moi » sur l'épaule,
- Analyser les références à soi via les verbes d'action en transfert personnel : l'ensemble des choses reçues (entièreté du sujet), « leader », « Paf » — marquer.
- Développer une analyse pertinente et approfondie du rôle de la répétition, des valeurs pragmatiques des différentes formes.
- Mobiliser une terminologie rigoureuse : configurations, emplacement, mouvement, autopointage, pronom personnel, sujet, buste, regard, paramètres manuels et non manuels, transfert personnel, proforme.

### 3.2 Analyse des prestations des candidats de la session 2026

#### Points positifs observés :

- La grande majorité des candidats a répondu à la l'exercice.
- Repérage efficace des items à analyser, pour la majorité des candidats

- La moitié des candidats fait l'analyse pertinente et approfondie attendue.
- La moitié des candidats utilise une terminologie rigoureuse.

**Points de fragilité :**

- Un candidat hors sujet.
- Certains candidats essaient de mettre en avant leur culture Sourde, sans rapport avec la consigne. Ceci a pour effet d'amoindrir la qualité de leur proposition.
- Seule la moitié des candidats fait l'analyse pertinente et approfondie attendue.
- Seule la moitié des candidats utilise une terminologie rigoureuse.

**Conseils du jury :**

- Séparer distinctement le repérage du fait de langue (signes/ transferts...) de l'analyse de ce fait (quel but ?).
- Mobiliser les compétences linguistiques, y compris la terminologie, pour analyser des faits de langue.
- Veiller à bien lire et comprendre la consigne afin d'y répondre de façon pertinente et précise sans digression pour mettre en avant sa connaissance du monde sourd.

## II. ADMISSION

### 1. Définition des épreuves d'admission

L'arrêté du 17 avril 2025 fixe les modalités d'organisation des concours public et privé du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

Les épreuves d'admission sont au nombre de deux, chacune est notée sur 20. La première a un coefficient de 5 et la seconde a un coefficient de 3. Toute note égale à 0 à l'une de ces deux épreuves est éliminatoire.

### 2. Première épreuve d'admission

L'épreuve en LSF directe prend la forme d'un exposé suivi d'un échange avec le jury qui consiste, à partir d'un dossier constitué de divers documents, à présenter de manière organisée les principaux enjeux d'un sujet. Le dossier est constitué de quatre documents prenant appui sur le programme du concours : deux documents vidéo en LSF, dont un document principal, ne dépassant pas une durée totale de huit minutes pour les deux documents, un texte et un document iconographique.

L'épreuve se compose de deux parties en LSF.

- Pendant la **première partie** de l'épreuve, le candidat restitue, analyse et commente le document vidéo en LSF principal, puis en explicite les liens avec les autres documents du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange avec le jury.
- Durant la **seconde partie** de l'épreuve, le candidat explicite l'intérêt culturel et la portée interculturelle du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange permettant au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles.

L'épreuve vise à apprécier la qualité de la langue employée dans les deux parties de l'épreuve. Elle vise également à évaluer la capacité du candidat, à structurer son propos, à analyser de manière organisée des documents de nature variée, à en présenter les principaux enjeux de sens dans le cadre d'un oral en continu, puis en interaction avec le jury.

#### 2.1. Conditions de passation à la session 2026

Les candidats sont accueillis à l'heure de leur convocation. Ils sont ensuite installés dans un « box » situé dans la salle de préparation. Ils disposent du sujet, d'un ordinateur sans accès à Internet (sur lequel est disponible le document imposé) et de feuilles de brouillon. Ils peuvent se restaurer et s'hydrater avec leurs propres denrées et sont accompagnés, si nécessaire, aux toilettes, pendant la préparation. À la fin du temps de préparation, ils sont invités à rassembler leurs documents et sont accompagnés dans la salle d'interrogation où un ordinateur est placé à leur disposition (sur lequel ils retrouvent l'ensemble des documents disponibles).

#### 2.2 Sujet de la session 2026 et attentes du jury

Le sujet est en annexe 1.

##### 2.2.1 Première partie de la première épreuve d'admission

##### Analyse du document A (principal)

**Origine du document :** Konbini

**Description de la LS-vidéo :** vidéo direct en LSF, deux personnes assises côte à côte face caméra, il y a directement les réponses (sans présence explicite des questions), quelques échanges entre les deux protagonistes, c'est un montage vidéo, alternance, interview en direct et images d'une séquence sur scène. Le document du sujet dure 4 minutes 10 secondes mais il a une durée originale de 7 minutes 17 secondes. Dans sa version originale, ce document est sous-titré. Le plan de cadrage est fixe pendant l'interview. Vincent Thomas est habillé en noir et Elodia Mottot en parme et gris. Le fond est orange couleur unie ce qui rend la lecture confortable. Les deux ont un regard caméra et échangent occasionnellement des regards. Les discours sont préparés.

**Contenu du document :**

L'explicite : il y a trois parties. 1<sup>er</sup> : définition / poésie, 2<sup>e</sup> : parcours de chacun, chacune, 3<sup>e</sup> : partie d'aspects techniques.

Première partie : on part d'un texte et on l'adapte ou bien c'est une création. Chacun répond. Lui explique qu'il existe un style différent, dans la création ce n'est pas une reprise de texte (chanson...). Elle précise qu'il y a une musicalité, un rythme différent. Ils discutent des différences entre chansigne en direct ou en différé.

Deuxième partie : il n'existe pas de formation, c'est un peu par hasard qu'ils se sont retrouvés chansigneurs. C'est par hasard qu'ils ont découvert le chansigne à l'université. Lui a pu voir un spectacle de chansigne avec sa maman. Le chanteur chante du hip hop et le chansigneur propose aussi du hip-hop symphonique. Lui souhaite devenir professionnel et pour le moment il est stagiaire.

Troisième partie : Elle dit qu'elle prépare son travail au niveau technique. Il faut avoir une bonne compréhension de l'artiste chanteur pour ensuite le traduire en langue des signes en jouant sur les différents paramètres. Par exemple le mouvement est en lien avec le rythme. Elle évoque aussi le flow.

L'implicite : un débat sous-jacent est présent sur la qualité du chansigne, qualité qui est perçue comme hétérogène. De même on peut questionner la manière dont on devient chansigneur (par hasard ? ou découverte progressive ? Parachutage ou bien destinée ? ...). Le côté professionnel, la reconnaissance d'un vrai métier sont également évoqués. La différence entre culture Sourde vs culture entendante est sous-jacente. L'interculturalité est un implicite de cette interview. Le voir vs l'entendre. Une question également sur la chronologie d'apprentissage de la LSF avant de chansigner peut être débattue.

**Commentaires :**

Le niveau de signes est assez élevé, cela va vite. Le vocabulaire est vraiment en lien avec l'univers musical (rap, hip-hop, musicalité, reprise...). Il y a des moments où l'on repère des lapsus (comme « par cœur » signé sur le bras ou le cœur suite au signe « énergie »).

Le candidat peut faire référence à sa culture personnelle de spectateur sur des festivals, de lectures d'ouvrages ou articles consacrés au chansigne. Il peut aussi faire appel à des stages d'observation qu'il aurait faits (observation d'élèves ayant un cours sur cet objet...)

Ce document est explicitement en lien avec l'axe 6 du programme de la classe de seconde « la création

et le rapport aux arts ». Il permet de mettre en exergue plusieurs questions : « Les arts de la langue des signes provoquent-ils un changement de regard social ? Ou bien : Quelles sont les nouvelles formes d'art « typiquement sourdes » ?

### **-Explicite vs implicite dans l'analyse**

Explicite : définition, situation professionnelle/organisation du travail, traduction, parcours et expérience personnelle.

Implicite : exigence du métier, préparation, connaissance des artistes, professionnalisée, interculturalité (sens prioritaire pour le public sourd vs esthétique chez les entendants), osmose scène/son/visuel, émotions visibles sur scène.

Rejet du "hasard" dans les parcours au profit d'un cheminement progressif et d'expériences marquantes.

### **Analyse du document B**

#### **Contenu de ce document :**

Arnaud Balard et Levent Beskardes sont en réflexion : comment vont-ils mettre en image ? Arnaud a déjà créé le drapeau du monde Sourd. Levent l'aide à réfléchir sur comment exprimer de manière imagée l'émergence de ce drapeau. Arnaud étant aveugle a besoin de toucher les mains de Levent. C'est une co-construction. Ils travaillent sur les paramètres manuels de configuration et de mouvement. Il y a une connivence entre eux, des sourires et rires. La vidéo est cadrée sur les mains, l'image est parfois floue. Cela ressemble à une vidéo privée. Cela s'apparente à une réunion de travail sur la poésie en LSF (le titre est « poésigne »). Ils travaillent à une création ; ils réfléchissent à l'effet produit par ce qu'ils sont en train de créer (image, rythme, placement des mains...). Ils discutent et expliquent comment ils analysent leurs mouvements afin de faire un choix éclairé indépendamment de leurs styles personnels.

#### **Discussion à propos de ce document :**

On attend des candidats qu'ils connaissent Levent Beskardes comme poète et Arnaud Ballard comme le créateur du Deaf Flag. Il n'est pas attendu absolument qu'ils connaissent leurs noms en LSF, ce nom leur est précisé pendant l'entretien pour faciliter les échanges avec le jury.

**Lien entre les documents A et B :** L'accent est mis sur la co-création et sur les effets visuels des paramètres du mouvement.

### **Analyse du document C**

**Contenu :** ce document aborde la question de la catégorisation, de la classification de toutes les formes de poésie, sans aborder le chansigne. Ce texte est plutôt généraliste, universitaire et permet un regard distancié.

L'implicite : le texte pose le débat de la place du chansigne. Fait-il partie intégrante de l'art sourd ?

**Lien entre les documents A et C :** ce texte permet d'interroger la classification du chansigne et en particulier du slam ou hip-hop symphonique signé. Il permet de questionner ce qui rapproche ou oppose chansigne et VV.

## **Analyse du document D**

### **Contenu de ce document :**

Levent Beskardès est un poète, comédien, vidéaste et dessinateur sourd, né en 1949 en Turquie. Il crée des poèmes en LSF depuis 1967, année de création de son premier poème « Rouge ». Il est également l'auteur de 65 poèmes en LSF.

Le numéro GPS 11 explore les enjeux de la traduction de la poésie en LSF, reconnue comme langue de France après un siècle de déni.

Le poème « Rouge » est présenté sous forme graphique. Les schémas de Levent Beskardès opèrent une transposition visuelle du geste : ils restituent non seulement la forme des mains, mais aussi la couleur, l'intensité et l'émotion du poème. Le titre « Rouge » évoque à la fois la couleur — la terre, le feu, la féminité, la passion — et la dimension corporelle du rouge (le sang, la vie, la chaleur). Les schémas rendent compte de cette intensité en fixant la trajectoire des mains, la tension des bras, l'engagement corporel du poète.

### **Discussion à propos de ce document :**

La démarche originelle de Levent Beskardès est de composer originellement ses poèmes en LSF et de les transposer visuellement ou de les traduire en français, et non de traduire en LSF des poèmes créés en français. L'apport majeur de Levent Beskardès est d'avoir trouvé une langue graphique capable de traduire la LSF — une langue visuelle, spatiale et corporelle — dans un médium fixe. Les schémas rendent accessible la poésie signée à un public entendant tout en préservant la spécificité de la langue des signes.

Cette production témoigne d'une approche artistique où la traduction n'est pas une simple transposition, mais une création qui passe par le dessin, la vidéo et le texte écrit.

### **Lien entre les documents A et D :**

Lien 1 — La langue des signes comme langue artistique : Les deux documents présentent la LSF comme une langue artistique à part entière. Dans le Document A, Elodia et Vincent expliquent que le chansigne n'est pas une simple traduction, mais une création artistique qui mobilise musicalité, rythme et expressivité. De même, dans le Document D, Levent Beskardès compose des poèmes directement en LSF, sans passer par le français écrit — la LSF est ici la langue de création, pas un outil de traduction. Les deux documents illustrent que la LSF est une langue poétique autonome, avec sa propre grammaire, ses propres ressources poétiques et son esthétique propre.

Lien 2 — La dimension corporelle et visuelle de l'expression : Le Document A insiste sur les paramètres techniques du chansigne : le mouvement lié au rythme, le flow, les expressions faciales modifiées pour rendre les émotions. Le Document D montre que la poésie en LSF est également un art du corps : les schémas de Levent Beskardès fixent la trajectoire des mains, la tension des bras, l'engagement corporel du poète. Les deux documents soulignent que la LSF est une langue visuelle, spatiale et corporelle, où le corps entier participe à l'expression.

Lien 3 — La professionnalisation et la reconnaissance : Le Document A évoque la professionnalisation du métier de chansigneur, la question de la formation et la reconnaissance d'un vrai métier. Le Document D illustre ce parcours : Levent Beskardès, après des décennies de création sans publication,

voit enfin son recueil publié en 2024. Les deux documents témoignent d'un processus de reconnaissance institutionnelle de la LSF et de ses artistes, longtemps marginalisés.

## 2.2.2 Seconde partie de la première épreuve d'admission

### Enjeux d'analyse

Plusieurs enjeux orientent l'analyse des documents :

- La catégorisation des différentes formes artistiques mobilisant la LSF.
- Les métiers de la création et l'émergence de nouvelles fonctions (chansigne, poésigne, etc.).
- La rencontre de mondes distincts : entendant/sourd (document A), voyant/aveugle (document B), artistes/enseignants/chercheurs (document C), la création artistique pouvant être le produit de cette rencontre.
- Le rôle des pratiques artistiques comme miroir de la LSF, contribuant à la rendre accessible et visible au-delà des cercles de locuteurs habituels.

### Questions de débat proposées

Les documents invitent à l'ouverture de débats, notamment autour des points suivants :

- La proximité et les distinctions entre chansigne créatif, poésie en LSF et Visual Vernacular (VV) : les candidats peuvent interroger la musicalité, la nature de la création, la place de la musique (source ou support d'adaptation), en sachant que le chansigne peut parfois être pratiqué sans musique, que le VV est davantage centré sur la dimension visuelle, et que la poésie en LSF se situe sans doute dans une zone proche du chansigne tout en se différenciant.
- La capacité du chansigne à attirer un public entendant ne connaissant pas la langue des signes, et la manière dont il peut constituer une situation favorable de découverte de la LSF, par contraste avec l'observation indiscrete de communications signées dans l'espace public.
- La question d'une éventuelle appropriation de la langue visuelle par des entendants à travers le chansigne, et les implications de cette pratique pour la communauté sourde et pour le mouvement du Réveil Sourd.
- La possibilité de considérer le développement du chansigne, du Visual Vernacular et du poésigne comme l'une des manifestations d'une « seconde période » du Réveil Sourd, dans laquelle les formes artistiques visuelles participent à la réaffirmation de la langue et de la culture sourdes.

### Exemple d'exposé durant dix minutes :

#### Annonce générale de la seconde partie

Dans cette seconde partie, il s'agira de montrer que le dossier ne se limite pas à illustrer des pratiques artistiques en LSF, mais qu'il met au jour plusieurs enjeux culturels et interculturels majeurs.

Nous proposerons d'abord d'examiner la reconnaissance d'une véritable littérature sourde en LSF, puis les tensions autour de la catégorisation des genres poétiques, avant d'aborder la circulation internationale des formes et des modèles, au croisement des cultures sourdes et entendantes.

## **Enjeu 1 – La reconnaissance d’une littérature sourde en LSF**

### Idée directrice

Le premier enjeu est celui de la légitimation d’une littérature sourde : les documents montrent que les œuvres en LSF (chansigne, poésignes, poésies sourdes) constituent un champ artistique autonome, avec ses codes, ses auteurs et ses références, et non de simples dérivations de la littérature écrite.

### Arguments possibles

- Le document A (Elodia et Vinzslam, chansigneurs) place d’emblée la création en LSF dans l’univers médiatique contemporain (plateforme Konbini, format « good job », etc.), ce qui atteste une reconnaissance progressive de ces pratiques dans l’espace culturel commun.
- Le document B (Poesignes Arnaud et Levent) met en scène des artistes sourds qui revendiquent une démarche poétique propre, centrée sur le corps, le rythme, l’espace, et non sur la transcription d’un texte oral existant.
- Le document C (Juliette Dalle) explicite le projet d’enseigner la « littérature sourde / LS », ce qui suppose de considérer ces œuvres comme un corpus digne d’étude, au même titre que la poésie écrite.

### Lecture culturelle / interculturelle

- Sur le plan culturel, cela participe à la construction d’un recueil d’auteurs et d’un corpus de références pour les locuteurs de LSF, renforçant le sentiment d’appartenance à une communauté linguistique et artistique.
- Sur le plan interculturel, la reconnaissance de cette littérature oblige les institutions scolaires, universitaires et culturelles majoritairement entendant à élargir leurs catégories esthétiques et leurs critères de légitimité, ce qui reconfigure les rapports entre cultures entendant et cultures sourdes.

## **Enjeu 2 – Catégoriser les genres sans figer la création**

### Idée directrice

Le deuxième enjeu concerne les effets de la catégorisation des genres poétiques en LSF : le dossier montre que la définition de genres (poésie rythmée, transformative, Visual Vernacular) est à la fois nécessaire pour l’enseignement et la recherche, mais potentiellement risquée pour la liberté créative.

### Arguments possibles

- Dans le document C, Juliette Dalle souligne que la poésie Sourde ne peut être analysée avec les mêmes outils que la poésie française écrite, car la LSF est spatiale et non linéaire ; il faut donc inventer des outils de description spécifiques.
- Elle recense trois genres « provisoires », en précisant qu’un certain nombre de poèmes ne rentrent pas dans ces catégories, ce qui montre que la taxonomie est en cours de construction et fait débat au sein de la communauté LS/Sourde.
- Le document D révèle que Levent Beskardès conçoit sur papier des schémas mêlant référents concrets et signes lexicaux, enrichis de flèches illustrant les mouvements des bras et des mains, pour faciliter la création d’une poésie Sourde plus efficace.

### Lecture culturelle / interculturelle

- Du point de vue culturel et pédagogique, la catégorisation permet d’outiller les enseignants, de structurer des séquences d’enseignement et de rendre la poésie sourde plus accessible aux élèves et aux apprenants.

- Du point de vue interculturel, cette réflexion renvoie aux débats plus larges sur la manière dont les institutions – souvent dirigées par des entendants – nomment, classent et évaluent les productions sourdes : il y a un enjeu de partage du pouvoir de définition entre artistes sourds, enseignants et chercheurs.

### **Enjeu 3 – Circulation internationale et dialogue avec les modèles entendants**

#### Idee directrice

Le troisième enjeu est celui de la circulation internationale des formes poétiques en LSF et du rapport aux modèles entendants, notamment à travers la figure de Bernard Bragg et l'influence de Marcel Marceau.

#### Arguments possibles

- Le document C retrace la généalogie du Visual Vernacular : créé par Bernard Bragg, humoriste et poète sourd américain, lui-même inspiré par Marcel Marceau, mime français, ce qui montre un aller-retour constant entre cultures sourdes et entendants.
- Le Visual Vernacular se diffuse ensuite en Europe (France, Italie, Allemagne, Russie), grâce à des artistes sourds comme Guy Bouchaveau, Simon Attia, Giuseppe Giuranna, puis une nouvelle génération, par exemple Erwan Cifra, qui forme à son tour de jeunes artistes.
- Le style est aujourd'hui « reconnu et reconnaissable » par une grande partie du public LS/sourd, ce qui en fait un marqueur commun dans un espace international.

#### Lecture culturelle / interculturelle

- Sur le plan culturel, cet enjeu met en lumière une culture sourde internationale, qui circule par les festivals, les formations, les réseaux numériques, et qui se nourrit d'influences multiples tout en développant ses propres normes.
- Sur le plan interculturel, il souligne que les arts sourds ne se construisent pas en autarcie, mais dans un dialogue asymétrique avec des modèles issus des cultures majoritaires : la question est alors de savoir dans quelle mesure ces influences sont réappropriées, détournées ou transformées pour servir l'affirmation d'une créativité spécifiquement sourde.

### **Petite conclusion**

On pourra conclure l'exposé en rappelant que le dossier met en évidence une littérature sourde en pleine structuration, à la fois soucieuse de se faire reconnaître institutionnellement et vigilante à ne pas enfermer sa créativité dans des cadres trop rigides. Il révèle également une circulation internationale intense des formes et des artistes, qui inscrit la poésie sourde au croisement des cultures sourdes et entendants, dans un espace de négociation permanent entre héritage, adaptation et invention.

## **2.3 Analyse des prestations des candidats de la session 2026**

### **PARTIE 1**

#### **L'exposé :**

#### **Points positifs :**

- Bonne présentation des références du document A et des documents B, C, D ;
- La description complète et rigoureuse de la LS-vidéo constituant le document A n'a été réalisée que par un seul candidat.

- Repérage des grandes parties du document A par la moitié des candidats ;
- Identification du thème du dossier.

#### **Points de fragilité :**

- Mauvaise gestion du temps (exposé trop long ou trop court) ;
- Absence de plan structuré annoncé ;
- Analyse insuffisante du thème du dossier ;
- Oubli quasi systématique de la présentation de la forme du document A ;
- Explicitation trop superficielle du contenu du document A ;
- Description trop brève ou erronée du document D ;
- Mise en lien document A / B, C, D insuffisante ou trop floue ;
- Insuffisance dans les capacités d'analyse et de problématisation, se traduisant par un discours descriptif plutôt que démonstratif ;
- Focalisation sur l'explicite au détriment de l'implicite.

#### **Entretien avec le jury**

##### **Point positif :**

- Adoption d'une bonne posture professionnelle par la majorité des candidats.

##### **Points de fragilité :**

- Persistance des liens non explicités entre les documents, même lors des relances du jury ;
- Non-utilisation de l'ordinateur et de l'écran disponibles pour projeter des extraits.

##### **Conseils du jury :**

- S'entraîner à produire un discours de 10 minutes.
- Les candidats ont à disposition un ordinateur et un écran qui peuvent permettre de projeter pour le jury des extraits afin d'étayer une idée, ou approfondir une question.
- Définir une problématique en lien avec l'axe du programme qui est présenté dans le sujet.
- Annoncer brièvement son plan.
- Veiller à faire une introduction qui cadre le thème du dossier en lien avec l'axe du programme et une conclusion.
- Présenter précisément les caractéristiques de LS-Vidéo (cadrage, type de vidéo, sous-titres, logos, incrustations...).
- Traiter le contenu des documents, le document A en particulier, dans toutes ses dimensions : explicite ET implicite.
- Repérer les différentes parties du document, et développer celles qui servent le propos.
- Décrire brièvement, mais précisément les documents B, C, D afin de pouvoir expliciter finement les liens entre les documents A et B, C, D.

## **PARTIE 2**

#### **Exposé :**

##### **Point positif :**

- Adoption d'une attitude adaptée à la situation d'épreuve par une partie des candidats.

#### Points de fragilité :

- Absence de plan annoncé, d'introduction et de conclusion ;
- Non-définition des termes de la consigne (enjeux, culturel, interculturel) ;
- Absence de problématique en lien avec l'axe du programme ;
- Liens insuffisants entre les enjeux présentés et les documents du dossier ;
- Délayage de références culturelles ou d'anecdotes personnelles sans rapport direct avec les enjeux ;
- Absence de lien entre les enjeux et le contexte scolaire ou les élèves.

#### Entretien :

##### Point positif :

- Bonne compréhension des attendus de l'entretien par la majorité des candidats.

##### Points de fragilité :

- Manque de posture professionnelle se traduisant par une familiarité dans l'attitude, le lexique ou l'expression ;
- Tendance à ramener les échanges à des éléments personnels non pertinents ;
- Définition peu précise et rigoureuse des termes clés : enjeu, moral et éthique ;
- Manque de recul et de posture réflexive face aux questions du jury.

##### Conseils du jury :

- Définir clairement les termes de la consigne : enjeux, culturels, interculturels avant de débiter son développement ;
- Définir une problématique en lien avec l'axe du programme qui est présenté dans le sujet ;
- Annoncer brièvement son plan ;
- Veiller à faire une introduction qui cadre le thème du dossier en lien avec l'axe du programme, une conclusion ;
- Pour CHAQUE ENJEU, démontrer qu'il est lié à AU MOINS DEUX documents du dossier ;
- Les références culturelles mises en avant par le candidat doivent avoir un rapport direct avec les enjeux mis en avant et/ou les documents qui illustrent ces enjeux ;
- Mettre en relation les enjeux avec des situations de classe ou le programme d'enseignement ;
- Faire preuve de recul et adopter une attitude réflexive lors des échanges avec le jury ;
- Veiller à adopter une attitude professionnelle, preuve de sa capacité à se projeter dans la fonction d'enseignant.

### 3. Seconde épreuve d'admission

La seconde épreuve d'admission, commune à l'ensemble des sections, consiste en un entretien avec le jury. Conformément à l'arrêté du 17 avril 2025,

*elle comporte un **premier temps d'échange** d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation par le candidat, d'une durée de cinq minutes, de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.*

**L'épreuve se poursuit**, pendant vingt minutes, par un entretien avec le jury. L'échange suivant la présentation du candidat et l'entretien en tant que tel s'organise, au travers de questionnements divers (dont une mise en situation), en deux temps :

- L'un porte sur l'appréhension des valeurs de la République, dont la laïcité, afin de vérifier la capacité du candidat à les transmettre et les incarner.
- L'autre porte sur l'aptitude du candidat à :
  - a) Se projeter dans le métier de professeur ;
  - b) Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;
  - c) Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
  - d) Appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

L'épreuve se déroule, au choix du candidat au moment de l'accueil aux épreuves d'admission, en LSF ou en français.

### 3.1. Conditions de passation à la session 2026

Les candidats sont accueillis à leur heure de convocation. Il n'y a pas de temps de préparation pour cette épreuve. Après un temps d'accueil, les candidats portent à la connaissance d'un interprète le contenu sommaire de leur parcours professionnel, notamment le signaire spécifique si existant. Cet échange peut durer dix minutes au maximum. Ensuite, les candidats sont introduits dans la salle d'examen. Sur la table du candidat sont présents du brouillon ainsi que la fiche présentant la mise en situation, support de la seconde partie de l'épreuve. À la fin du temps d'épreuve, le candidat est raccompagné en salle d'accueil où il a pu laisser, de manière surveillée, les affaires dont il n'avait pas besoin.

### 3.2 Premier temps : présentation par le candidat de son parcours et de ses expériences

#### 3.2.1 Prestations des candidats de la session 2026 et recommandations du jury

##### **Présentation de son parcours par le candidat et échange avec le jury :**

##### **Points positifs :**

- Respect du temps d'exposé pour la majorité des candidats ;
- Annonce du plan correcte ;
- Présentation organisée ;
- Adaptation de la tenue des candidats à la situation de concours ;
- Prise en compte des adaptations inhérentes à l'interprétation, les candidats s'assurent de la compréhension de leurs propos par l'ensemble du jury ;
- Citation ou référence à des textes, ou programmes mis en place au sein de l'Éducation nationale ;
- Capacité à citer les valeurs de la République.

##### **Points de fragilité :**

- Incohérence du choix de la langue d'expression au regard de la maîtrise qu'il en faut pour pouvoir formuler sa pensée (niveau trop faible) ;
- Énumération sans logique voire exposé brouillon qui perd le jury ;

- Adoption d'un ton inadapté à la situation (trop familier et/ou trop obséquieux) ;
- Adoption d'une attitude trop familière ;
- S'écoute/ se regarde s'exprimer ;
- Développe des stratégies pour perdre du temps et/ou éluder les vraies analyses et réponses attendues par le jury ;
- Focalisation du regard sur un seul membre du jury ;
- Incapacité à expliquer même brièvement le contenu d'un programme ou d'un texte après l'avoir volontairement cité ;
- Références aux valeurs de la République trop floues, non étayées par des références ou exemples.

### **Conseils du Jury :**

- S'entraîner à présenter son parcours selon les attendus en 5 minutes.
- Annoncer le plan de façon rapide et efficace.
- Mise en avant des motivations plus précises.
- Montrer son envie de transmettre et son goût pour la pédagogie.
- Veiller à regarder tous les membres du jury sans distinction, notamment lors de la présentation de son parcours.
- Être conscient du cadre du concours, de la façon de s'adresser à un jury.
- Adopter une attitude professionnelle face au jury, cela dénotant d'une capacité de recul et d'adaptation, qualités essentielles de l'enseignant.

### **3.3 Second temps : entretien avec le jury dont une mise en situation**

Ce second temps d'épreuve a amené le jury à aborder l'ensemble des thématiques attendues sur cette épreuve à savoir les valeurs de la République dont la laïcité et les quatre thèmes spécifiques, déclinés plus haut. Cette partie de l'épreuve a débuté par une mise en situation permettant de projeter le candidat en contexte de stage en collège ou en lycée. Pour cela le candidat a été invité à retourner la fiche présente sur la table, à lire la question puis à y répondre sans temps de préparation. Toutes les questions du jury ont pris ensuite appui sur cette première réponse tout en revenant sur des éléments qui avaient pu être abordés dans le premier temps de l'épreuve.

#### **3.3.1 Exemples de mise en situation de la session 2026 et attentes du jury**

À titre d'exemple, deux mises en situation proposées pour cette session 2026 sont présentées ci-dessous. Il est nécessaire que le candidat réponde avec un cadre précis en énonçant les principaux textes législatifs sur lesquels il s'appuie. Les valeurs de la République sous-jacentes devront être explicitées spontanément si possible.

#### **Mise en situation :**

##### **Présentation de la situation**

*Vous êtes en stage dans un lycée. En entrant dans l'établissement, vous discutez avec une élève. Pendant cette conversation, elle vous confie qu'en récréation elle se sent exclue. Elle dit que personne ne communique avec elle.*

**Comment analysez-vous cette situation ?**

### **Les champs de questionnement attendus et hypothèses d'éléments d'analyse :**

**Liberté :** L'élève se sent libre de confier son malaise à un adulte, mais pas de participer pleinement aux échanges entre pairs, ce qui limite sa participation à la vie de l'établissement.

**Égalité :** Le sentiment d'exclusion traduit une inégalité de fait dans l'accès aux relations sociales et au groupe, possiblement liée à des dynamiques de clans ou à des stéréotypes entre élèves.

**Fraternité :** L'absence de communication envers elle montre un déficit de solidarité et d'inclusion dans le groupe d'élèves, ce qui interroge les pratiques collectives de bienveillance et d'entraide.

**Laïcité :** Aucun élément ne relie explicitement l'exclusion à des convictions religieuses ou culturelles, mais cette hypothèse doit être explorée avec prudence pour vérifier l'absence de discrimination.

**Se projeter dans le métier :** Le stagiaire écoute et accueille la parole de l'élève, mais ne reste pas seul : il transmet l'information aux personnels référents (tuteur, CPE, professeur principal) afin qu'une réponse coordonnée soit envisagée.

**Transmettre les exigences du service public :** informer rapidement les personnels compétents, prendre au sérieux la parole de l'élève et contribuer à la mise en place d'actions de suivi permet d'incarner les valeurs de protection et de lutte contre l'isolement.

**Enjeux de la transition écologique :** Des projets collectifs, éventuellement à dimension écologique (clubs, ateliers, actions de coopération), peuvent servir de support pour recréer du lien et favoriser l'inclusion de cette élève dans un cadre éducatif.

**Épanouissement de l'élève :** À court terme, il s'agit de répondre à son besoin d'écoute et de reconnaissance ; à moyen terme, de construire avec l'équipe des dispositifs durables d'inclusion et de suivi de son bien-être.

### **Autre mise en situation :**

#### **Présentation de la situation**

*Vous êtes en stage en collège. Le professeur de LSF (votre tuteur) et le professeur de sciences de la vie et de la terre organisent une sortie pédagogique en forêt. Pendant cette sortie vous voyez un élève de cinquième filmer un de ses camarades qui signe et diffuser en direct la vidéo sans son autorisation.*

#### **Comment analysez-vous cette situation ?**

### **Les champs de questionnement attendus et hypothèses d'éléments d'analyse :**

**Liberté :** L'élève filmé voit sa liberté d'expression et de communication en LSF instrumentalisée, car son image et sa façon de s'exprimer sont captées et diffusées sans son consentement. L'atteinte à sa vie privée et à son droit à l'image remet en cause sa capacité à participer sereinement à la vie de l'établissement.

**Égalité :** La diffusion non autorisée de la vidéo peut renforcer des représentations stigmatisantes liées à l'usage de la LSF, créant une situation de désavantage par rapport aux autres élèves. Le principe d'égalité

est mis à mal si ce comportement conduit à le ridiculiser ou à l'exposer plus que ses pairs.

**Fraternité :** Le geste de filmer et de diffuser sans accord témoigne d'un manque de respect et de solidarité envers un camarade, alors même qu'un climat fraternel suppose la protection mutuelle. La situation invite à travailler explicitement avec les élèves sur l'empathie, la confidentialité et la protection des plus vulnérables.

**Laïcité :** A priori, l'incident ne semble pas directement lié à des convictions religieuses ou philosophiques, mais il peut toucher à une dimension culturelle de la surdité et de la LSF comme langue et communauté. Il convient de vérifier qu'aucun propos moqueur ou discriminatoire n'accompagne la vidéo, ce qui ouvrirait un volet de lutte contre les discriminations.

**Se projeter dans le métier :** en tant que stagiaire, il s'agit d'interrompre calmement la situation, de rappeler le cadre (droit à l'image, respect de la personne) et de ne pas gérer seul les suites disciplinaires. Il convient de transmettre les faits au tuteur qui agira en concertation avec d'autres personnels (CPE, chef d'établissement). Il est possible d'engager une réflexion pédagogique sur l'usage responsable du numérique.

**Transmettre les exigences du service public :** informer rapidement l'équipe de vie scolaire et la direction permet de garantir la protection de l'élève filmé et de faire respecter le règlement intérieur (usage du téléphone, droit à l'image, harcèlement). Cette réaction montre que l'institution ne tolère pas les atteintes à la dignité des personnes et met en œuvre des réponses éducatives et éventuellement disciplinaires.

**Enjeux de la transition écologique :** Le cadre de la sortie en forêt peut être réinvesti pédagogiquement pour construire des projets coopératifs (observation, relevés, productions numériques encadrées) qui valorisent la collaboration et un usage responsable des technologies.

**Épanouissement de l'élève :** À court terme, il faut sécuriser l'élève filmé, vérifier son ressenti, faire cesser la diffusion et l'accompagner si nécessaire. À plus long terme, il s'agit de restaurer sa confiance dans le groupe, de valoriser sa langue et ses compétences, et de travailler avec la classe sur un climat respectueux et inclusif.

### 3.4 Analyse des prestations des candidats de la session 2026 et conseils aux futurs candidats

#### Points positifs :

- Affichage d'une modestie prouvant la compréhension des enjeux du concours, les nécessités des obligations du fonctionnaire ;
- Références pertinentes aux autres membres de la communauté éducative, conscience des appuis / aides / échanges possibles au sein d'un établissement ;
- Précision du lexique employé et des références citées : programme PHARE, charte de la laïcité, code de l'éducation, discrimination, égalité fille / garçon ...

#### Points de fragilité :

- Incohérence du choix de la langue d'expression au regard de la maîtrise qu'il en faut pour pouvoir formuler sa pensée (niveau trop faible) ;
- Absence de reformulation et d'explicitation de la situation proposée ;
- Traitement trop simple de la situation ;

- Expose son vécu au lieu d'analyser la situation avec distance ;
- Annonce des valeurs de la République sans aucun lien avec la situation ;
- Focalise son propos sur des élèves sourds sans évoquer d'autres élèves (entendants apprenant la LSF ou entendants en général) ;
- Omission de certains mots-clefs du sujet qui ne sont ni pris en compte ni explicités (exemple : « récréation », « tuteur », « sortie pédagogique », etc.).

### **Conseils du Jury :**

- Reformuler la situation pour la présenter avant de l'analyser.
- Se concentrer sur l'analyse de LA situation proposée.
- Si les expériences vécues peuvent être une aide, il convient de ne pas ramener la situation à soi au risque de glisser vers un hors sujet.
- Analyser CETTE SITUATION, c'est un exercice formel, le vécu peut servir d'illustration en aucun cas remplacer l'analyse.
- Dégager du texte de mise en situation les mots clefs qui seront utiles dans l'analyse fine de la situation.
- Articuler les valeurs de la République à la situation analysée plutôt que de les citer de manière exhaustive.
- Veiller à bien prendre en considération TOUS les élèves : les sourds ET les entendants qui apprennent la LSF, voire l'ensemble des élèves (sans qu'il soit question d'apprentissage de la LSF).
- Capacité à se projeter concrètement, même de façon partielle, même maladroitement, dans le métier d'enseignant.
- S'inscrire dans un cadre de travail collaboratif, faire référence aux équipes pédagogiques, éducatives.
- Etre en mesure de faire des liens avec la thématique de la transition écologique et proposer des idées simples, concrètes en lien avec le sujet. Possibilité de projets interdisciplinaires LSF et écologie (lexique sur les notions clefs de la sortie pédagogique par exemple).
- Réfléchir et répondre aux questions en se projetant vers le métier d'enseignant en responsabilité d'élèves. Si la mise en situation évoque en effet une posture de stagiaire afin de mettre le candidat en contexte accessible, il convient de Ne pas se cacher derrière son rôle de stagiaire en se défaussant sur le tuteur.
- Changer sa perception des situations, le candidat ne doit plus se considérer comme un étudiant, mais bien comme un futur enseignant.
- Imaginer les questions que le jury pourrait poser sur les valeurs de la République et les items présentés dans l'arrêté qui décrit l'épreuve.
- S'assurer de la compréhension du propos par le jury, prendre en considération les caractéristiques de l'interprétation (décalage).

## Conclusion

S'inscrire au concours externe de recrutement de professeurs de Langue des signes française dès le niveau licence, c'est faire le choix précoce et exigeant d'un métier d'enseignant, au croisement d'une expertise linguistique et culturelle de haut niveau et d'un engagement fort au service de l'École de la République. Les membres du jury de la session 2026 tiennent à saluer le travail fourni par les candidats dans ce nouveau contexte Bac+3, ainsi que l'accompagnement assuré par leurs formateurs et équipes universitaires. Ils mesurent la complexité d'un concours qui invite à articuler formation académique, premières expériences de terrain et construction progressive d'une identité professionnelle d'enseignant de LSF.

Ce concours demeure un concours exigeant qui requiert une solide maîtrise des savoirs disciplinaires, ainsi que des compétences linguistiques élevées, tant en compréhension qu'en production. En référence au Cadre européen commun de référence pour les langues, le niveau B2 en LSF constitue un seuil indispensable pour aborder sereinement les épreuves d'admissibilité et d'admission et pour se préparer à l'exercice en responsabilité devant élèves. Le jury invite les futurs candidats à construire ce niveau par une pratique régulière de la langue des signes française, une exposition diversifiée à ses usages et une réflexion approfondie sur ses enjeux éducatifs, culturels et pédagogiques.

Se préparer au concours, c'est aussi entrer progressivement dans une culture professionnelle fondée sur l'observation de classes, la compréhension de la pluralité des contextes d'exercice en collège et en lycée et la participation à une communauté éducative protectrice, exigeante et collaborative. Les périodes de stage et les immersions en établissement constituent, à ce titre, des leviers de formation décisifs pour appréhender la complexité d'un métier qui ne s'exerce jamais isolément, mais au sein de collectifs de travail pluriels.

Enfin, choisir le métier de professeur de Langue des signes française, c'est se destiner à servir une École ambitieuse, inclusive et émancipatrice, qui vise la réussite de tous les élèves, en particulier de celles et ceux dont les parcours nécessitent une attention accrue. Le jury forme le vœu que ce rapport contribue à éclairer les exigences du concours rénové, à guider la préparation des prochaines sessions et à accompagner l'émergence de nouvelles générations d'enseignants de LSF, pleinement engagés dans un parcours de professionnalisation qui se poursuit tout au long de la carrière par la formation continue et le travail collectif.

## ANNEXES

### Annexe 1 : sujet de la première épreuve d'admission



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CAPES EXTERNE BAC+3  
SECTION LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE  
PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION**

**Durée de préparation : trois heures**

**Durée totale de l'épreuve (parties 1 et 2) : une heure**

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement au jury dans votre exposé, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**Tournez la page S.V.P.**

### **Axe du programme limitatif**

Programme de Langue des signes française – Langue seconde

Thématique : Vivre ensemble

Axe : La création et le rapport aux arts

Extrait du programme officiel de LSF L2 (BOEN du 19 novembre 2020)

#### **6) La création et le rapport aux arts**

Le rapport aux langues signées se consolide à travers les arts (tableaux, poèmes en signes, chants signés, chansignes, visual vernacular). Quelle place accorder à l'art dans la vie de tous les jours, entre réception et pratique ? Les arts de la langue des signes provoquent-ils un changement de regard social ? Dans quelle mesure la puissance visuelle du cinéma ou de la vidéo sert-elle la communauté sourde\* ? Quelle est la place du court-métrage dans la culture sourde\* ? Les influences, l'inspiration, et la production de l'art iconographique décrivent-elles le monde sourd ? Une création spécifiquement sourde existe-t-elle ? Quelles sont les nouvelles formes d'art « typiquement sourdes » ?

Votre objectif est, à partir du dossier de documents ci-dessous, de présenter les principaux enjeux du sujet proposé, puis d'en expliciter l'intérêt culturel et la portée interculturelle.

Vous disposez d'un poste informatique vous permettant de visionner les documents en LS-vidéo autant de fois que nécessaire et d'ajuster, si besoin, la vitesse de lecture.

---

### **Première partie de l'épreuve**

En tenant compte de l'axe indiqué, dans un premier temps, vous **analysez et commentez le Document A** (document principal en LSF) ; dans un second temps, vous **expliquez les liens** entre ce document et les trois autres documents du dossier.

Votre exposé, d'une durée maximale de dix minutes, sera suivi d'un échange avec le jury pouvant aller jusqu'à vingt minutes.

### **Deuxième partie de l'épreuve**

Vous expliquez l'**intérêt culturel** et la **portée interculturelle** du dossier, en soulignant une ou plusieurs spécificités (socioculturelles, institutionnelles, politiques, artistiques, économiques, etc.) qui concernent les personnes sourdes ou malentendantes et la société dans laquelle elles vivent.

Votre exposé, d'une durée maximale de dix minutes, sera suivi d'un échange avec le jury pouvant aller jusqu'à vingt minutes.

---

## Dossier de documents

### Document A (document principal)

Titre du document : Elodia et Vinzslam, chansigneurs

Lien Internet : <https://www.konbini.com/videos/elodia-et-vincent-sont-chansigneurs-mais-quest-ce-que-cest-good-job/>

Durée totale des extraits vidéo : 04 minutes 10 secondes

---

### Document B

Titre du document : Poesignes Arnaud et Levent

Lien Internet : [https://fb.watch/H2CKrW6\\_36/](https://fb.watch/H2CKrW6_36/)

Vidéo sur Facebook, Le Surdisme par Arnaud BALARD, postée le 9 Juin 2019.

Durée de l'extrait : 2 minutes 41 secondes

---

## Document C

Enseigner la littérature sourde / LS, Juliette DALLE, Poésies Sourdes : Les enjeux des traductions en LSF, GPS n°11, collecté par Brigitte BAUMIE, 15 avril 2020, Ed. Plaine page, pp 27-28

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | En parallèle, étant passionnée de poésie sourde, j'ai pu rassembler un petit corpus de poésies visuelles et / ou sourdes du monde. Bien qu'il soit loin d'être exhaustif, nous avons bon espoir de voir éditer une « liste » des poèmes à étudier prochainement. En effet, actuellement, une des formes de la poésie                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 5  | sourde, appelée le Visual Vernacular (VV) connaît un certain effet de mode et donc de diffusion en Europe. Ce type de poésie a été créée par Bernard Braggs (1928-2018), un sourd humoriste et poète américain, inspiré par le célèbre mime français Marcel Marceau qu'il a rencontré en 1956 à San Francisco. Le VV est repris par des français sourds comme Guy Bouchauvau (1944-2016),                                                                                                                                                                                                    |
| 10 | humoriste, ou Simon Attia, comédien, ou bien encore comme le comédien Italo-allemand sourd Giuseppe Giuranna. Ils influencent une nouvelle génération de jeunes poètes spécialisés en VV en France, Italie et Allemagne. Notons qu'un des jeunes élèves de Simon Attia, Erwan Cifra, reprend dignement le flambeau, en transmettant et en donnant des formations de VV en Europe et même en                                                                                                                                                                                                  |
| 15 | Russie. Cet art poétique est donc en train de se développer considérablement et nous pouvons donc espérer avoir suffisamment de matériel pour l'analyser et l'enseigner. Ce style est aujourd'hui reconnu et reconnaissable par une grande majorité du public LS/sourd.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 20 | Quant aux autres formes de la poésie sourde, comment catégoriser les différents poèmes LS/sourds ? Quels sont les critères de chaque style ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 25 | La Langue des signes étant spatiale et non linéaire, on ne peut que très difficilement utiliser les critères ou les règles de la poésie française pour étudier les poèmes LS/sourds. Des règles de stylistiques propres à la poésie LS/sourde émergent donc et de nombreuses discussions sont en cours sur la nécessité de catégoriser les poèmes. Bien que la catégorisation poétique fasse débat au sein de la communauté LS/sourde, nous devons reconnaître le fait que ceci favorisera le travail des enseignants de la LSF et que cela facilitera la recherche des curieux et amateurs. |
| 30 | Par ailleurs, en établissant des règles de construction, de création d'une forme de poésie sourde, les jeunes sourds, locuteurs de la LSF, seront encouragés à créer en toute autonomie leur propre poésie. Un problème demeure cependant aujourd'hui : comment catégoriser alors qu'on ne dispose que de quelques rares poètes sourds et d'un léger corpus de poèmes LS/sourds ? N'y-a-t-il pas là le risque de « figer » les genres de poésie sourde en empêchant l'apparition de possibles nouvelles formes de poésie LS/sourde ?                                                         |
| 35 | En ce sens, et de notre point de vue, il est primordial d'insister auprès des étudiants ou autres élèves sur le fait qu'il n'y a aucune limite de création à une nouvelle forme de poésie, qu'il ne faut pas se limiter aux genres « provisoires » de la poésie sourde que nous leur montrons dans notre cours.                                                                                                                                                                                                                                                                              |

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 40 | <p>A ce jour, pour notre cours, nous recensons trois genres de poésie. D'autres poèmes restent à catégoriser car ne correspondant pas à ces primo catégories « provisoires ». Nous vous les présentons ci-dessous.</p> <p>Poésie « rythmée » [...]</p> <p>Poésie transformative ou « métamorphosante » [...]</p> <p>Visual Vernacular (VV) [...]</p>                                           |
| 45 | <p>Enfin, concernant les poèmes non classés que nous avons pu recenser, nous pensons qu'il est intéressant que d'autres œuvres naissent, afin de comparer les ressemblances ou non avec les styles existants, et ce dans le but de créer une catégorie à part entière. Par exemple, nous nous demandons si une catégorie peut correspondre à l'ensemble des œuvres d'un seul et même poète</p> |
| 50 | <p>uniquement. Une catégorie peut-elle naître d'un style connu mais adapté en LSF ?</p> <p>[...]</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 55 | <p>Cette recherche des genres de poésie sourde n'est que le début d'une longue et passionnante quête de reconnaissance des poètes sourds, mais également le début, nous l'espérons vivement, de débats passionnés entre les artistes LS/sourds, les enseignants et les chercheurs.</p>                                                                                                         |

## Document D

Rouge, Levent BESKARDÈS, Poésies Sourdes : Les enjeux des traductions en LSF,  
GPS n°11, collecté par Brigitte BAUMIE, 15 avril 2020, Ed. Plaine page, p21



## Annexe 2 : proposition d'un guide méthodologique

Le jury de la session 2026 souhaite formuler cette proposition pour aider les candidats de la session 2027 dans leur préparation.

Pour **toutes les épreuves**, il est indispensable :

- d'avoir **une tenue et une attitude adaptées à la situation (concours/jury)**.
- **de lire le sujet pour pouvoir identifier la consigne et la respecter**.
- de connaître **l'axe culturel imposé par le sujet** afin de faire des propositions dans le respect de ce cadre.

### ADMISSIBILITÉ

#### Première épreuve d'admissibilité, épreuve disciplinaire

Composition = production argumentée en LS-Vidéo

Le candidat doit :

- Comprendre les documents, TOUS les présenter, TOUS les analyser.
- Repérer leurs points communs ou leur complémentarité.
- Justifier et expliciter sa sélection de documents.
- Justifier sa composition par des éléments formels et ses connaissances personnelles.
- Définir une problématique commune aux documents sélectionnés.
- Citer explicitement les documents (cela constitue des éléments de leur interprétation).
- Présenter un plan précis : une introduction, un développement et une conclusion.

*Introduction :*

- Présenter les documents et leur lien avec l'axe du programme texte et l'auteur.
- Introduire quelques informations de contexte.
- Introduire la problématique suggérée par les documents, formulés de façon brève et synthétique, présentant les parties qui feront l'objet d'un développement.

*Développement : 3 ou 4 « paragraphes »*

- Exposer la composition en LSF, en enregistrant la présentation.
- Afficher ses notes dans un axe proche de la caméra.
- Avoir un fichier par partie, le nommer : un fichier par partie : un pour l'introduction, un pour le premier paragraphe du développement, un pour le second... un pour la conclusion.
- Relire pour vérifier ses productions vidéos. Les réenregistrer si nécessaire.
- Respecter les règles formelles de LS-Vidéo (ne pas oublier le contexte d'épreuve de concours-registre de langue adapté courant ou soutenu).
- Conseil pour la LS-Vidéo : s'entraîner au discours enregistré, à partir de notes écrites structurées, afin de prendre du recul sur leur prestation orale en LSF et de s'habituer à s'exprimer dans une situation peu habituelle, face caméra, avec un support écrit.

*Conclusion :*

- Reformuler de façon synthétique ce qui ressort de la composition,
- Offrir une perspective finale qui permette d'ouvrir vers d'autres horizons (pas trop éloignés du sujet des documents).

## Deuxième épreuve d'admissibilité.

### Traduction : thème et version

Le candidat doit :

- S'entraîner à traduire des extraits courts de LS-Vidéo (thème) et inversement des textes courts (version).
- Regarder des émissions, visionner des documents en LSF sous-titrés en français, consulter des documents en LSF traduits en français ET inversement, afin de se familiariser avec les problématiques de la traduction.
- Il n'est pas attendu du candidat une traduction littérale, mais une proposition respectant le contenu du document source sans contresens flagrant.

### Fait de langue

Le candidat doit :

- Veiller à bien comprendre la consigne pour y répondre précisément sans digression
- Possibilité d'utiliser des dessins/ schémas

## ADMISSION

### Première et seconde épreuves d'admission.

Le candidat doit :

- Adopter une tenue vestimentaire appropriée, qui soutient la posture professionnelle et manifeste le respect dû au jury.
- Les questions du jury sont destinées à valoriser ce que le candidat peut faire, en aucun cas elles ne constituent un piège.
- Connaître le référentiel de compétences des enseignants afin de mieux savoir ce que le jury peut attendre.
- Consulter sur le Site Eduscol, les fiches de préparation qui présentent des situations concrètes, du même genre que celle proposée le jour du concours.
- Afficher une distance professionnelle (ne pas se laisser gagner par ses émotions).
- Adopter un regard balayant tous les membres du jury lors de la présentation.

### Première épreuve d'admission.

#### Première partie : présentation détaillée du document A, brève des documents B, C, D et mise en relations de ces derniers avec le document A.

Le candidat doit :

- Présenter et analyser la totalité du document A en détail et avec précision : fond, forme, support.
- Analyser, organiser et reformuler les intentions de l'auteur avec précision
- Présenter brièvement les autres documents (B, C, D)
- Justifier et démontrer les liens entre les documents B, C, D et le document A.
- Expliciter ces liens en faisant preuve de solides connaissances culturelles.
- Organiser et mettre en évidence une analyse explicative efficace dans l'objectif de convaincre le jury

## Seconde partie : Enjeux culturels et interculturels.

### Le candidat doit :

- Présenter le contexte (imposé par la consigne : classe, niveau, axe culturel).
- Formuler clairement les enjeux (2 ou 3) qui vont être exposés, la problématique.
- S'appuyer sur au moins deux documents.
- Expliciter très clairement le lien entre chaque enjeu et les documents du dossier sélectionnés.
- Faire référence à la situation d'enseignement, aux textes officiels (programmes/socle /CERCL).
- Apporter ses propres connaissances culturelles lui permettant d'étayer son analyse.
- Mettre en évidence nuances, contrastes et complexité.
- Dans la partie entretien, être prendre en compte les remarques/questions du jury pour faire évoluer sa proposition, être capable d'explorer une nouvelle piste et apporter des réponses.

## Seconde épreuve d'admission.

### Remarque générale :

Le choix de la langue d'expression (Langue des Signes Française ou Français) n'a aucune incidence sur la notation de cette épreuve, les compétences linguistiques n'étant pas évaluées dans ce cadre. Il est donc conseiller de choisir la langue d'expression dans laquelle le candidat est le plus à même d'exprimer une pensée complexe.

### Premier temps : parcours professionnel

#### Le candidat doit :

- Présenter son parcours professionnel en mettre en valeur sa motivation à devenir professeur en général, professeur de LSF en particulier.
- Ne pas faire une liste d'expériences, mais bien sélectionner les plus pertinentes pour justifier sa candidature au concours.
- S'appuyer sur des éléments concrets : stages, formation...

### Second temps : Mise en situation.

#### Le candidat doit :

- Montrer sa capacité à être à la rentrée prochaine **élève fonctionnaire**.
- Connaître les droits et les obligations du fonctionnaire d'État, pouvoir s'y référer fidèlement pour répondre à la situation.
- Connaître les valeurs de la République, pouvoir s'y référer fidèlement pour répondre à la situation.
- S'appuyer sur le Vade-mecum de la laïcité pour préparer et illustrer les situations proposées.
- Avoir une connaissance opérationnelle de l'établissement, les instances (les différents conseils, les commissions...) qui y siègent et leur fonctionnement.
- Connaître les dispositifs spécifiques au sein de l'établissement qu'ils soient à destination des élèves sourds ou pas (PEJS, ULIS, UPE2A, PAS...).
- Connaître les ressources hors établissement : partenaires des autres ministères, associations, partenaires, structures académiques spécifiques...
- Ne pas se focaliser sur le fait de donner une solution, mais bien donner à voir une analyse réflexive de la situation.
- Prendre en compte les questions du jury pour faire évoluer sa réflexion.